

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 13 DÉCEMBRE 2022

### SOMMAIRE

---

#### ◆ FONCTIONNEMENT ..... 22

CD-22-12-1668.....	22
DEVELOPPEMENT DURABLE ET EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - DEC. 2022.....	22

#### ◆ FINANCES ..... 25

CD-22-12-1647.....	25
FINANCES - BUDGETS PRIMITIFS 2023.....	25
CD-22-12-1646.....	42
FINANCES - FISCALITÉ 2023.....	42
CD-22-12-1678.....	43
FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - 2022.....	43

#### ◆ COHÉSION SOCIALE ..... 44

CD-22-12-1632.....	44
SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE DES SOLIDARITES 2023-2028...	44

#### ENFANCE..... 53

CD-22-12-1675.....	53
SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (SDSF) 2022- 2026 - DEC. 22 .....	53
<b>INSERTION .....</b>	<b>54</b>
CD-22-12-1589.....	54
PRESTATIONS INDIVIDUELLES - DISPOSITIF FSL - CONVENTION TRIENNALE 2023-2025 RELATIVE À LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE - UDAF DES HAUTES-ALPES.....	54
CD-22-12-1672.....	55
PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION - CONVENTION DE COOPERATION 2023-2024 ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES ET POLE EMPLOI DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL - DEC. 2022.....	55
<b>◆ PATRIMOINE DEPARTEMENTAL .....</b>	
<b>56</b>	
<b>COLLÈGES .....</b>	<b>56</b>
CD-22-12-1612.....	56
COLLEGES - CONSTRUCTION ECOLE DU SOCLE ET MEDIATHEQUE COMMUNALE - SERRES - APPROBATION AVANT-PROJET DETAILLE ET PLAN DE FINANCEMENT - DEC. 2022 .....	56
CD-22-12-1621.....	58
COLLEGES - RESTRUCTURATION DU COLLEGE CENTRE - GAP - APPROBATION AVANT-PROJET DETAILLE - DEC. 2022.....	58
<b>INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES .....</b>	<b>61</b>
CD-22-12-1633.....	61
MODERNISATION ET SECURISATION DU RESEAU - ADHESION CEREMA - DEC. 2022 .....	61
CD-22-12-1681.....	62
POLITIQUE MOBILITES - TRANSFERT DES ROUTES NATIONALES DANS LE CADRE DE LA LOI 3 DS - DEC. 2022 .....	62
<b>◆ ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	
<b>70</b>	
<b>AGRICULTURE.....</b>	<b>70</b>
CD-22-12-1613.....	70
AGRICULTURE ET FORET - SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCES À LA RESSOURCE FORESTIERE - DEC. 2022 .....	70
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE .....</b>	<b>71</b>

CD-22-12-1666.....	71
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - OPERATION GRANDS COLS - CONVENTION DE MANDAT AVEC ISERE AMENAGEMENT - COL DU GALIBIER - DEC. 2022.....	71
CD-22-12-1667.....	73
ALPES BOIS COLLAGE - CONVENTION DE DELEGATION ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BUECH DEVOLUY - DEC. 2022.....	73
<b>EAU .....</b>	<b>74</b>
CD-22-12-1625.....	74
EAU - APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION DE MATERIELS - DEC. 2022.....	74
<b>◆ VIE LOCALE ET PROXIMITE ..... 75</b>	
<b>CULTURE.....</b>	<b>75</b>
CD-22-12-1642.....	75
CEDRA - ALCOTRA - DEC. 2022.....	75
<b>ÉDUCATION.....</b>	<b>76</b>
CD-22-12-1503.....	76
ÉDUCATION - CONVENTION D'OBJECTIFS - ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (EPLÉ) - DEC. 2022.....	76
<b>JEUNESSE.....</b>	<b>78</b>
CD-22-12-1604.....	78
JEUNESSE - PLAN D'ACTIONS JEUNESSE - DEC. 2022.....	78
<b>SPORTS .....</b>	<b>85</b>
CD-22-12-1644.....	85
SOUTIEN AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT - PLAN D'ACTIONS "TERRE DE JEUX 2024" - DEC. 2022.....	85
<b>◆ FINANCES ..... 88</b>	
<b>FINANCES.....</b>	<b>88</b>
CD-22-12-1655.....	88
FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH05 - OPERATION TERRE DES ORRES - LES ORRES - DEC. 2022.....	88
CD-22-12-1677.....	89

FINANCES - MODIFICATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE COMPTABLE ET FINANCIER - DEC. 2022 .....	89
CD-22-12-1684 .....	90
PRÊT SANS GARANTIE NI INTÉRÊT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BRIANÇON - AVENANT N° 1 - DEC. 2022 .....	90

**◆ FONCTIONNEMENT .....** 91**RESSOURCES HUMAINES .....** 91

CD-22-12-1627 .....	91
RESSOURCES HUMAINES - SEGUR DE LA SANTE : ADOPTION DE LA PRIME POUR LES MEDECINS .....	91
CD-22-12-1628 .....	91
RESSOURCES HUMAINES - PARCOURS PROFESSIONNELS : TAUX DE PROMOTION EN AVANCEMENTS DE GRADE .....	91
CD-22-12-1638 .....	92
RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES - DEC. 2022 .....	92

**DIVERS .....** 92

CD-22-12-1609 .....	92
AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - SECOND SEMESTRE 2022 .....	92
CD-22-12-1673 .....	93
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORG. EXT. - CONFERENCE DES FINANCEURS DU SPORT .....	93
CD-22-12-1674 .....	93
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORG. EXT. - COMITE REGIONAL DE PROGRAMMATION INTERFONDS ET COMITE DE SUIVI INTERFONDS - FEDER, FSE, FEADER - 2021-2027 .....	93

*(La séance est ouverte à 9 h 47, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)*

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Mesdames et Messieurs, bonjour à tous. Nous allons commencer cette réunion du Conseil Départemental avec quelques minutes de retard. On appelle cela, par ici, *le quart d'heure gapençais*. C'est lié à une météo exceptionnellement favorable pour le département puisque, au mois de décembre, quand il tombe de la neige sur les Hautes-Alpes, c'est un signe encourageant pour la saison à venir.

Malgré les difficultés que vous avez eues pour rejoindre Gap et cet hémicycle, l'effectif des Conseillers Départementaux est quasiment au complet. Nous attendons Gérard NICOLAS qui est sur la route et qui va nous rejoindre.

Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance et je vais lui demander de procéder à l'appel.

*(Madame GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)*

**Présents** : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, BONNAFFOUX, CANNAT, CHAUVET, COLONNA, GALLAND, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA, NICOLAS, PARA, PEYTHIEU, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROSSI, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, VIOSSAT.

**Procurations** : Madame Anne TRUPHÈME a donné procuration à Monsieur Gérard NICOLAS.

Le quorum est atteint.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Il est tellement atteint que tous les Conseillers Départementaux sont présents.

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjoints, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du SDIS, Colonel MOREAU que je salue pour la dernière fois dans cet hémicycle, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames Messieurs,

Je tenais tout d'abord à vous remercier pour votre engagement, un peu difficile ce matin, pour participer à cette dernière réunion de l'année du Conseil Départemental, à quelques jours seulement des fêtes de fin d'année et de Noël.

Je n'avais pas prévu de vous parler de neige, ce matin, mais je crois que c'est un peu de circonstance, tout de même.

Merci de votre présence et merci aux 150 agents qui se sont mobilisés, depuis le milieu de la nuit, pour vous permettre de rejoindre la capitale douce et pour participer à ces travaux.

Je n'évoque pas la neige simplement pour parler de la pluie et du beau temps. Elle est synonyme déjà d'un hiver qui s'annonce exceptionnel dans nos stations, et qui ont bien besoin du soutien du sel. Comme vous le savez, les réservations dans nos stations sont bonnes, mais la conjoncture n'en reste pas moins difficile avec un coût d'exploitation dans ces sites revu considérablement à la hausse, du fait du prix de l'électricité. Le Gouvernement a annoncé une forme de bouclier tarifaire, en fin de semaine dernière. J'attends de voir sa mise en œuvre, et reste persuadé qu'il y aura tout de même un manque à gagner, amorti par ce bouclier, amorti peut-être aussi par la jolie couche qui est tombée ces derniers jours. Nous ferons les comptes à la fin de la saison.

Nous approchons très sérieusement de la fin de 2022, une année qui n'a pas été de tout repos et qui a apporté son lot de surprises, tant pour notre Collectivité que, surtout, pour nos concitoyens.

Elle a été marquée par un printemps particulièrement sec, qui a suivi un hiver à faibles précipitations. En conséquence, l'été a été très délicat sur les bords du Lac de Serre-Ponçon. Je formule le vœu qu'une telle saison ne se reproduise pas, ou pas très souvent. Les conditions météo que nous connaissons, en ce moment, y contribueront certainement. Et nous savons pouvoir compter sur le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP) qui a fêté, hier, ses 25 ans, pour anticiper, préparer, aménager les abords du lac afin qu'ils soient toujours plus accueillants, à l'avenir.

Nous avons par ailleurs engagé une discussion avec le Préfet de Région, en vue d'une révision de la répartition de la ressource en direction de ses différents usages : Industrie Hydroélectrique, Agriculture, Eau potable et Tourisme. Il ne s'agit pas de priver qui que ce soit, mais de reconnaître tous les usages, que les besoins ont changé depuis la création du barrage, et qu'il faut s'adapter aux nouveaux enjeux.

Tout ceci nous conduira, le Préfet et moi-même, à organiser des Assises de l'eau, au cours de l'année 2023. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier, dans les prochaines semaines.

2022, comme 2020 et 2021 avant elle, a également été marquée par différentes crises qui sont encore aujourd'hui d'actualité. Celle, qui semblait anecdotique au moment où elle a eu lieu, celle de la moutarde a laissé sa place à des crises plus graves pour nos concitoyens, notamment une crise des énergies très préoccupante. Celle des carburants est finalement passée. Et celle de l'électricité est dans tous les esprits, à l'heure actuelle. Préoccupante pour nos entreprises, pour les artisans, pour les commerçants, pour les stations de ski. Nous savons combien la

transition énergétique est aujourd'hui nécessaires, combien il faut diversifier les sources de production. À ce titre, je souhaite qu'en 2023, nous mettions en œuvre les solutions auxquelles nous pensons depuis un bon moment déjà. Je veux parler de la Société d'Économie Mixte (SEM) énergie départementale qui sera opérationnelle à l'été prochain.

Autre point à suivre cette année : le transfert des Routes Nationales. Nous en avons parlé au mois de septembre et encore le mois dernier. En l'état actuel des choses, la négociation que nous souhaitons et le minimum de garantie que nous demandions sur les points les plus chauds du Réseau Routier National ne nous sont pas fournis. Je ne pense même pas que nous ayons les réponses aux simples questions que nous nous posons. En conséquence, je ne vous cache pas que nous avons envisagé de tout simplement fermer la porte à ce projet de transfert. C'est le sens de la délibération qui vous est proposée, à l'heure actuelle d'ailleurs. Elle ne me plaît pas. La discussion que nous souhaitons n'a pas pu avoir lieu avec les services de l'État qui sont la DIR et la DREAL. Je souhaite, avant que nous nous prononcions à nouveau sur ce sujet, que de vrais échanges aient lieu, avec des personnes qui soient de nature à nous écouter. C'est la raison pour laquelle je vous proposerai, dans le courant de la matinée, d'échanger à nouveau sur ce projet de transfert et d'essayer d'ouvrir la voie vers une discussion plus politique, en outre avec le Ministre des Transports.

Nous sommes réunis aujourd'hui avec un ordre du jour très important pour l'action du Département, dans les mois à venir.

D'abord, l'examen et l'adoption du Budget 2023, l'examen et l'adoption de notre nouveau Schéma Départemental Unique des Solidarités et enfin, le nouveau Plan d'Actions Jeunesse du Département.

Ces dernières années ont été marquées par une gestion rigoureuse des finances départementales. Notre Collectivité se porte bien

et nous avons donc les moyens d'agir efficacement dans l'intérêt de nos concitoyens.

Cette action prendra la forme d'un Plan Pluriannuel d'Investissements très ambitieux. Je ne reviens pas là-dessus ; nous en avons parlé le mois dernier, dans le cadre du Débat des Orientations Budgétaires.

Ce Plan d'Investissements se traduit, dans le Budget 2023, par un niveau record d'investissements : 80 M€ pour l'année 2023, dont 54 millions déjà inscrits dans le projet de Budget que nous allons examiner. Et donc une inscription complémentaire qui viendra, lors du Budget Supplémentaire, au mois de juin.

Je pense que nous pouvons être fiers de ce niveau d'investissements. Je ne doute pas un instant que la dépense publique que nous engagerons cette année sera un soutien précieux à l'ensemble de notre économie.

Le Budget du Département se monte, en 2023, à 317 M€, près de 268 M€ une fois soustraites les opérations menées pour compte de tiers et d'autres opérations d'ordre. Sur ces 268 M€ près de 90 M€ seront consacrés à la solidarité envers nos concitoyens, en particulier en direction de nos aînés, des personnes en situation de handicap, des enfants à protéger ou encore des personnes qui ont besoin d'un coup de main pour se réinsérer dans notre société.

L'action du Département en la matière est définie par notre nouveau Schéma Départemental Unique des Solidarités. Le premier avait été élaboré en 2017, et il a démontré toute la pertinence d'un document unique afin de répondre efficacement et le plus finement aux besoins de celles et ceux qui ont recours à nos services.

Le Schéma Unique permet plus de transversalité entre nos politiques, plus de souplesse dans les réponses que nous apportons, l'idée

étant d'accompagner chaque Haut-Alpin et de lui fournir une réponse adaptée à tout âge de la vie, en fonction de ses besoins.

Les jeunes ne doivent pas être en reste, ils sont l'avenir des Hautes-Alpes, et je souhaite que notre action tende toujours, quelles que soient les initiatives que nous prenons, à rendre les Hautes-Alpes chaque jour plus attractives à leurs yeux, afin qu'ils s'y établissent, en partent éventuellement quand c'est nécessaire, avec surtout l'envie d'y revenir. Ces jeunes ont donc été pleinement associés à la réflexion menée par Maryvonne GRENIER et Valérie GARCIN-EYMEOUD. Trois cents d'entre eux ont été consultés afin d'élaborer ce qui vous est proposé au vote aujourd'hui : un plan d'actions concrètes afin de mieux les accompagner.

Je vous remercie de votre attention, et je vous souhaite une bonne matinée de travail.

Gaëlle MOREAU a demandé la parole.

**Madame MOREAU**.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs,

La fin de l'année approche, notre dernière Assemblée Plénière est l'occasion pour le groupe *Propositions pour les Hautes-Alpes* de revenir sur les réflexions et le travail mené en collaboration avec vous. Nous vous remercions pour l'écoute et les échanges que nous avons pu avoir, et l'attention que vous avez portée à nos cantons.

Nous aurions toutefois aimé être associés, d'une manière ou d'une autre, à l'élaboration du Schéma Départemental Unique des Solidarités et à celui au service des familles.

L'année 2023 va débuter avec son lot d'incertitudes, la hausse du coût de l'énergie et l'inflation pour les plus marquantes d'entre elles.

Nous espérons, dans ce cadre, être solidaires dans nos votes pour répondre au mieux aux demandes des associations, des communes et des Haut-Alpins.

Dans ce sens, si nous avons une demande à formuler, elle concernerait en premier lieu les enveloppes de voirie communale et les enveloppes cantonales d'investissement.

Pour poursuivre le travail entrepris par votre majorité, nous serons attentifs aux négociations qui seront menées dans le cadre du transfert potentiel des routes nationales.

Nous proposons également, au sujet des mobilités alternatives, de mettre en place une campagne de communication pour rendre plus visible la politique du Département dans ce domaine.

Nous suivrons bien sûr, avec intérêt, les aides que nous pourrions accorder au projet *Toits Façades* que nous avons proposé en 2022.

Ce mois de décembre marque aussi l'arrivée de la neige et l'ouverture des stations. Cette neige salubre permet d'envisager la saison qui débute sous les meilleurs auspices et apporte un souffle d'oxygène à nos stations.

Nous profitons de cette séance pour remercier les services des routes, bien entendu, pour souhaiter une belle saison à l'ensemble des personnels des stations et la bienvenue à nos vacanciers.

Nous profitons également pour féliciter le Colonel MOREAU pour sa promotion, même si nous regrettons son départ du SDIS. Et nous souhaitons à l'ensemble des élus, des personnels et des Haut-Alpins de belles fêtes de fin d'année. Merci.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Gaëlle.

Monsieur MURGIA ?

**Monsieur MURGIA**.- Merci, Monsieur le Président. À mon tour de m'associer aux propos qui viennent d'être tenus, et à l'endroit du Colonel MOREAU. Je voulais, à ce sujet, le remercier tout à fait personnellement, ainsi que ses équipes et bien entendu le Président Marcel CANNAT, pour l'organisation de cette Sainte-Barbe départementale que nous avons accueillie avec un immense plaisir à Briançon. Et je voulais dire que, pour tout le Nord du département, c'était un honneur. J'espère que nous avons reçu avec les honneurs qu'on leur doit nos pompiers. Vous avez parlé de l'été que nous avons vécu, je crois qu'il est nécessaire de penser à chaque fois à l'engagement de ces hommes et femmes dont le Département est un exemple assez extraordinaire – rappelons-le - puisque nous avons quasiment une grande majorité qui ne sont que des volontaires. Je crois qu'il faut vraiment le rappeler à chaque minute parce que ce modèle, qui est un modèle français, dans notre département vit telle une exception, et je crois que c'est aussi la dignité d'un certain nombre des acteurs qui vont vivre cela.

Répondre peut-être quelques mots à notre collègue Maire de Vallouise-Pelvoux, en lui disant que je crois que la majorité départementale est tout à fait prête, Président, à discuter de tous ces sujets d'enveloppes qui, je crois, sont importants pour chaque Conseiller, mais ne leur donnons pas plus d'importance qu'ils n'en ont parce que l'important est tout de même l'enjeu départemental d'avoir un Programme de Modernisation de nos infrastructures routières conséquent ; je crois que le Budget que présentera Patrick RICOU aujourd'hui, sous l'autorité du Vice-Président Marcel CANNAT, le montre.

Dire un mot sur la proposition de l'opération *Toits Façades* puisque je pense, en tout cas pour ma part, que ces opérations, si elles devaient être conduites, doivent l'être dans le cadre soit d'actions « cœur de ville » pour les collectivités qui y sont éligibles, soit dans le cadre de

« petites cités de demain ». Je crois que c'est très important parce que faire des opérations dans lesquelles le Conseil Départemental vient aider au financement soit de la rénovation énergétique, soit de la modernisation de nos façades, - bref ! de la rénovation de l'habitat - doit se faire aux côtés de l'ensemble des partenaires, et il faut le faire aux côtés de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah), aux côtés des villes et de la Région. Je crois que ces dispositifs d'État sont souvent critiqués, mais force est de constater que nous avons là des dispositifs pertinents. Peut-être devons-nous nous poser la question de comment travailler avec les services de l'État pour que plus de nos communes soient éligibles à ces dispositifs qui, finalement, regroupent tout le monde et tous les collectifs dans un même objectif. On voit bien que ces dispositifs sont coûteux. Nous lançons une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) à Briançon, ce sont des sujets difficiles parce qu'il faut des équipes d'animation que, souvent, nous n'avons pas dans les Hautes-Alpes – je voulais attirer votre attention là-dessus. Il est extrêmement compliqué de trouver l'ingénierie. C'est très bien d'avoir des dispositifs d'État qui financent l'ingénierie, encore faut-il pouvoir avoir des gens qui répondent aux appels d'offres. C'est difficilement le cas sur ces sujets spécifiques, dans les Hautes-Alpes.

Et puis, Président, vous avez évoqué le sujet des routes nationales, je voudrais m'y arrêter quelques secondes, à vos côtés, pour vous dire à quel point je partage les propos que vous avez tenus. Le jour de neige que nous connaissons aujourd'hui montre bien – je crois que l'on peut partager l'idée – que si nous avions sur l'ensemble des grands axes du département le même opérateur qui entretienne les routes, ce ne serait pas totalement idiot, en termes d'efficacité. Je ne dis pas que la DIRMED n'effectue pas son travail, loin de là, mais il y aurait un sens, une logique, des économies d'échelle à réaliser. En tout cas, je partage l'opinion qui est

la vôtre : je trouve absolument incorrect de la part des services de l'État qu'une négociation n'ait pas été entamée. Je voulais vous dire mon soutien, et le soutien de l'ensemble de la Majorité derrière vous, dans l'idée d'obtenir au plus haut niveau, c'est-à-dire au niveau du ministre Clément BEAUNE, un moment de négociation. Il n'est pas acceptable que les services régionaux de l'État refusent de discuter et d'ouvrir une négociation avec le Président du Département des Hautes-Alpes. Soit il y a une loi qui est votée, on la respecte et on essaie de trouver des solutions, mais on ne peut pas avoir une situation dans laquelle le Parlement vote une loi décentralisatrice, que tout le monde appelait de ses vœux - pour une fois - et ne pas l'appliquer. L'appliquer, cela signifie discuter. Peut-être que nous ne trouverons pas d'accord, mais on ne peut pas s'arrêter à un chiffre basique consistant à dire : vous prenez 5 M€, et estimez-vous heureux, et ne pas ouvrir des discussions. Nous estimons qu'il y a des infrastructures, que des routes parmi les plus hautes de France, ce n'est pas la même chose qu'ailleurs, et que nous devons avoir – et tant est que le souhait soit partagé de vouloir décentraliser un peu plus à nouveau - une vraie discussion. J'espère que nous serons entendus par le gouvernement et, en tout cas, vous aurez tout mon soutien dans cette démarche. Je trouverais triste et dommage que nous nous en tenions là, sur une forme d'échec, sans même avoir entamé d'échanges, Monsieur le Président. Je crois qu'en tout cas, les conditions que nous vivons aujourd'hui, et que nous serons amenés à revivre, nous laissent à penser que le service public doit encore montrer une plus grande efficacité au service de nos concitoyens qui l'attendent de nous, dans ces moments difficiles. Merci.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Arnaud.

Christian HUBAUD a demandé la parole.

**Monsieur HUBAUD.**- Merci, Président. Bonjour, chers collègues. J'ai les mêmes mots qui ont été tenus envers le Colonel MOREAU avec qui nous avons eu plaisir à travailler.

Je voulais revenir sur ce que le Président a dit sur les prochaines Assises de l'Eau qui vont se tenir. Il faudra qu'on les fasse de la meilleure façon possible, en concertation avec les services de l'État parce qu'il faut qu'ils soient pleinement associés et que nous soyons pleinement partenaires.

Je voulais revenir en deux mots sur l'été très difficile que nous avons passé. Toutes les réunions que nous avons eues avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) et le Canal de Provence se sont faites en total partenariat. Et je voudrais souligner que la solidarité amont/aval, avec le bloc des Conseillers Départementaux 05, 04, et 84 a été d'une efficacité redoutable. L'autre soir, en réunion en Préfecture de Région, nous avons obtenu gain de cause face à l'État qui, à mon avis, ne sort pas trop de sa Préfecture de Région parce que le Préfet m'a même dit qu'il n'y avait pas eu de problème d'eau dans les 05, cette année. Je lui ai demandé « d'où il sortait », assez gentiment quand même. Ces gens-là sont complètement hors sol.

Je veux remercier nos amis de Sénas et de Saint-Cannat qui nous ont fortement soutenus. Le Préfet m'a même dit qu'il n'y avait aucune concertation dans le département, alors que l'on a fait un Comité Sécheresse par semaine. Je lui ai suggéré gentiment qu'il fasse un barbecue avec ses collègues préfets de Région pour qu'ils se concertent entre eux ; ce qui était, à mon avis, une bonne solution.

Le SMAVD aura la charge de piloter les crises, comme on en a eu cet été, associé à la Région parce qu'ils ne sont pas là juste pour mettre un tampon et une signature.

Cette année, nous commençons bien l'hiver : la neige, le froid, c'est bon pour nos stations, c'est bon pour l'emploi, c'est bon pour notre économie qui en a grandement besoin, nos réserves d'eau qui vont se refaire, et j'espère que cela va être de bon augure.

Les réunions sur Le Châtelard et sur Aspremont s'enchaînent, et je pense que l'État a compris, l'autre soir, que nous en avons grandement besoin et qu'il fallait en priorité donner l'argent de l'investissement au 04 et au 05 avant de passer en bas parce que c'est quand même nous qui fournissons l'eau à tout le monde, en bas.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci, Monsieur HUBAUD. Monsieur PARA a souhaité prendre la parole.

**Monsieur PARA**.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je voudrais commencer par remercier Monsieur le Président, Jean-Marie BERNARD. Dans ce contexte de crise énergétique et inflationniste, c'est un signe fort qui vient d'être émis par le Département, un signe de solidarité envers nos concitoyens et de clairvoyance quant à notre avenir commun. Un signe de solidarité, pourquoi ? Le signe d'une volonté marquée de soutenir les familles les plus modestes, les personnes âgées avec le minimum vieillesse, les foyers à bas revenus, les travailleurs précaires, les parents isolés, les personnes seules qui constituent souvent les locataires de l'Office Public de l'Habitat 05.

Depuis quelques années, l'Office Public de l'Habitat 05 (OPH) a engagé un plan de rénovation qu'il convient de saluer. À ne pas en douter, il en va de notre devoir de les aider à aller plus vite. C'est pour cette raison que le Département a l'intention de verser à l'OPH 05 une aide d'un montant de 250 000 €, contribuant à la rénovation thermique, isolation et

menuiseries des logements sociaux, essentiellement à Molines et à Gap. L'objectif, au vu de la crise économique et énergétique, est d'accélérer la rénovation thermique de l'OPH. C'est aussi un signe de clairvoyance car il semble opportun d'aider les foyers à bas revenus de notre département, et ainsi limiter la hausse de leur facture de chauffage. Améliorer l'isolation de ces bâtiments est aussi une nécessité pour rendre les logements sociaux moins coûteux en termes d'énergie, bénéficiant à tous. Et ce d'autant plus dans le contexte qui est le nôtre de préservation de l'environnement, de réflexions autour de constructions plus respectueuses, vertueuses et durables.

De plus, rénover ces logements sociaux va créer de l'emploi, ce qui n'est pas négligeable dans un Territoire comme le nôtre, en termes d'économie, d'opportunités, d'offres d'emploi, dans une période de restriction qui s'annonce difficile.

Par ces quelques mots, je tenais à saluer la pertinence d'une telle prise de décision, en vous remerciant à nouveau, Monsieur le Président.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Monsieur PARA.

Madame CHAUVET ?

**Madame CHAUVET**.- Président, à mon tour, je viens vous remercier pour cette bonne nouvelle pour aider les logements sociaux que nous rénovons. Je rappelle que les deux dernières années, nous avons fait 25 millions et demi de travaux de rénovation sur l'ensemble du patrimoine des Hautes-Alpes. Cela correspond à plus de 1 000 logements rénovés. Nous avons cette ambition d'aller plus vite, plus loin et, avec vous, nous irons donc plus vite et plus loin.

Je tenais à rassurer mes collègues Conseillers Départementaux qui m'ont alertée, en particulier sur Vallouise et le Nord du département : les fenêtres sont en cours de fabrication. L'appel d'offres a été lancé, il a été produit, mais nous attendons la livraison, maintenant.

Merci encore, Président.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Carole.

Valérie ?

**Madame ROSSI**.- Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur le Directeur Général des Services, Mesdames et Messieurs les Directeurs, Mesdames et Messieurs,

Merci de me donner la parole. Je souhaite revenir un instant sur le mois qui vient de s'écouler. Depuis 2015, novembre est le mois de l'Économie Sociale et Solidaire, l'ESS. Un temps annuel qui donne l'opportunité de découvrir ce secteur d'activité et de comprendre ce que cette forme d'économie peut apporter à notre société en pleine transition.

Cet évènement national permet également de mettre en lumière chaque année les savoir-faire et les activités des femmes et des hommes porteurs de projet, entreprises, organisations et collectifs qui se mobilisent dans les territoires pour porter, présenter et faire connaître l'ESS au plus grand nombre. Aussi, dans notre département, de nombreux évènements ont marqué cette édition 2022, mais il serait trop long de revenir sur un certain nombre d'entre eux tant les structures sont nombreuses.

Permettez-moi de revenir uniquement sur le Forum de l'ESS, organisé les 28 et 29 novembre dernier au CMCL par l'Union Départementale de l'Économie Sociale et Solidaire 05 (UDESS), auquel j'ai assisté avec notre collègue Marc VIOSSAT, en présence de plus de 150 personnes. Le thème en était « *De l'éphémère au durable : quelle*

*stratégie de développement durable et de transition écologique pour nos territoires ? »*, organisé autour de quatre tables rondes : l'alimentation, le réemploi, les énergies et les mobilités.

Notre Vice-Président, Marc VIOSSAT, était présent pour communiquer sur la politique du Département en matière de mobilité, d'énergie, d'alimentation et sur tous les dispositifs que le Département a mis en place sur ces thématiques.

Ma présence avait pour but de témoigner de l'attention portée par notre institution et par vous-même, Président, au secteur de l'ESS qui, je vous le rappelle, concentre dans les Hautes-Alpes plus de 20 % de l'emploi privé, soit un emploi sur cinq.

Comme vous pouvez le constater avec les thèmes qui étaient abordés lors de ce forum, les thèmes relevant de l'ESS sont variés et transversaux, et sont en lien étroit avec nos deux pôles : celui de la Cohésion Sociale et des Solidarités et celui de l'Aménagement, du Développement et des Déplacements.

J'aime à le répéter : ce n'est pas la nature de son activité qui caractérise une structure de l'ESS, mais bien son mode de gouvernance (associatif, coopératif, mutualiste), et le fait que le profit individuel soit proscrit et les résultats réinvestis.

Lors de ce forum, nous avons pu apprécier notamment l'intervention du Maire et Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse qui a fait de l'ESS un de ses chevaux de bataille depuis plusieurs années, mu, comme il nous l'a confié, par l'ambition d'y avoir cru.

Plusieurs idées et projets ont germé, lors de cette rencontre. Mais, je n'en citerai que deux : la mise en place des Assises de l'énergie et l'impérieuse nécessité pour une collectivité et pour les acteurs de l'ESS de s'impliquer dans un réseau national.

Voilà donc, Président, deux sujets sur lesquels j'aurai l'occasion de m'entretenir avec vous ultérieurement.

Voilà, chers collègues, Monsieur le Président, ce que je voulais rappeler ce matin concernant cette délégation qui, vous l'aurez compris, me tient à cœur et que les acteurs de l'ESS vous remercient de m'avoir confiée.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Valérie. Monsieur ROUX, vous vouliez prendre la parole.

**Monsieur ROUX**.- Merci, Monsieur le Président. Effectivement, je me réjouis que le Département aide l'OPH à investir dans l'isolation. C'est une très bonne nouvelle. Cela fait 7 ans que les gens de Vallouise-La Casse attendent leurs fenêtres. C'est un peu long comme délai de fabrication.

Je voudrais enchaîner sur les routes nationales. Effectivement, on essaie de convaincre que le fait d'une négociation avec le corps politique serait une forme d'appui pour un volontarisme. Vous avez discuté avec les techniciens, et cela n'a pas visiblement donné gain de cause. Si l'État a un volontarisme politique qui donne les moyens en face, on est tout à fait d'accord. J'ai émis la condition - et j'en ai parlé à Marcel également - que le projet de la déviation de La Roche-de-Rame soit mis dans la boucle.

Je voudrais quand même tempérer les espérances parce que l'on n'a, sur le 04 et 05, plus de ministre au gouvernement, et plus dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur également. C'est bien d'aller en guerre, mais il faut compter aussi les munitions, les armes de persuasion avec lesquelles on va négocier. Mais, à cœur vaillant, rien n'est impossible, donc je vous fais confiance pour revenir avec une dot généreuse et comprenant, dans le package, un certain nombre de projets.

**Monsieur le PRESIDENT**.- On va évoquer ce problème tout à l'heure, dans le cours des rapports. Madame CHAUVET, j'imagine que vous avez un droit de réponse.

**Madame CHAUVET**.- Cher Rémi, je te rappelle que tu fais partie du Conseil d'Administration de l'OPH 05 et que tu as les informations que je vais quand même rappeler ici. Les appels d'offres ont été relancés trois fois, ce qui veut dire en gros presque 3 ans de retard, plus le Covid, au milieu. Certes, cela a pris un peu de temps. Et aujourd'hui, en plus, les matériaux manquent. Je suis vraiment désolée. Il y a un petit peu de délai, certes.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- On termine ce tour de table avec Marc VIOSSAT, et après je rentre dans l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

**Monsieur VIOSSAT**.- Je voulais rebondir à la fois sur tes propos initiaux sur l'énergie et les propos de Valérie concernant le Forum de l'Économie Sociale et Solidaire.

En intervenant, lors de ce forum, on voit très bien qu'il y a une grosse attente, aujourd'hui, au vu de la crise de l'énergie, que les choses soient mises sur la table, notamment avec les conséquences sociales que cela peut avoir. Une grosse attente de la part des associations d'être partenaires avec des institutions, et c'est une chose que l'on pourrait envisager. On a parlé des Assises de l'eau. Mettre les choses sur la table au niveau de l'énergie, ce serait peut-être le bon moment.

Je répondrai tout à l'heure à Gaëlle MOREAU sur la problématique des mobilités alternatives et comment les mettre avec plus de visibilité, lorsque l'on évoquera le Budget.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Avant d'entrer dans l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, je vous propose d'adopter le compte rendu de la réunion précédente.

J'ai oublié de vous préciser que quand on a procédé à l'appel en début de séance, Madame COLONNA n'était pas là, mais elle a rejoint notre Assemblée. *[Arrivée de Madame COLONNA à 10 h]*

Le compte rendu est adopté, et nous entrons dans l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Je vais donner la parole à Madame COLONNA puisqu'elle est arrivée.

## ◆ FONCTIONNEMENT

**CD-22-12-1668 DEVELOPPEMENT DURABLE ET EGALITE  
PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES  
HOMMES AU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
- DEC. 2022**

**Madame COLONNA.**- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

En application de dispositions législatives, le Président du Conseil Départemental vous présente, préalablement au vote du Budget Primitif 2023, des rapports relatifs au développement durable et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Collectivité. Vous avez été destinataires des deux rapports.

Je vous communique quelques informations relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur des valeurs de la fonction publique qui se doit d'être exemplaire en la matière. C'est pourquoi le Département s'inscrit aujourd'hui dans une politique volontariste basée sur quatre axes : la promotion et la mixité des métiers, l'égalité dans les parcours professionnels, l'articulation entre vie personnelle et professionnelle, la lutte contre les discriminations, le harcèlement moral et toutes les formes de violence.

La Collectivité compte, parmi les effectifs, 55 % de femmes contre 45 % d'hommes. Cette répartition est plus équilibrée que la Moyenne Nationale qui oscille autour de 65 % de femmes contre 35 % d'hommes.

Sans surprise, les filières d'emplois présentent une répartition sexuée, marquée avec une forte représentation des hommes au sein de la filière technique et des femmes au sein des filières administratives, Sanitaires et Sociales.

#### La promotion des métiers :

La Collectivité a affiché une thématique relative à l'égalité professionnelle dans son Plan de Formation présenté au Comité Technique du 28 janvier 2022. Au-delà de la formation, la promotion des métiers doit passer nécessairement par des représentations plus justes des emplois et des métiers. Le Département a d'ailleurs mis à l'honneur

les parcours professionnels des « héroïnes » au quotidien, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.

L'égalité dans les parcours professionnels :

Le RIFSEEP a été adopté, lors du Comité Technique du 21 avril 2022, avec une mise en œuvre effective au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Un des objectifs a été de permettre un rapprochement des écarts indemnitaires entre filières à même niveau de responsabilité.

L'articulation entre vie personnelle et professionnelle :

Les ajustements entre le travail et la vie familiale incombent majoritairement aux femmes et influent sur leur parcours professionnel. Le Département, ces dernières années, a beaucoup œuvré pour améliorer les conditions de travail de ses agents.

La lutte contre les discriminations, le harcèlement moral et toutes formes de violence :

L'article 80 de la loi du 6 août 2019 a modifié la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, en instaurant un dispositif de signalement. Le décret du 13 mars 2020, relatif au dispositif, en fixe le cadre réglementaire. La banalisation ou la minimalisation des propos ou affichements sexistes entraîne l'isolement des victimes et la dégradation de leurs conditions de travail, de leur équilibre professionnel et personnel.

Le traitement de ces agissements est une priorité pour le Département qui entend développer cette politique sur le long terme.

Je vous remercie pour votre écoute.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Sur ce rapport traditionnel annuel, y a-t-il des observations ?

S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

*(L'Assemblée prend acte de ce rapport et l'adopte à l'unanimité)*

Je passe la parole à Patrick RICOU pour évoquer le Budget Primitif 2023.

## ◆ FINANCES

### CD-22-12-1647 FINANCES - BUDGETS PRIMITIFS 2023

**Monsieur RICOU**.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, une présentation de ce projet de Budget Primitif 2023.

Nous examinerons successivement rapidement les objectifs de ce Budget Primitif, les principaux chiffres qu'il faut retenir, qui caractérisent ce Budget Primitif 2023, nous regarderons de manière plus approfondie les dépenses et les recettes, et enfin, nous regarderons l'évolution de notre endettement, ainsi que les grands équilibres de ce budget.

Ce budget illustre nos priorités, celles qui l'ont été depuis le début de ce mandat : la poursuite de notre ambition pour le développement des Hautes-Alpes, en laissant une partie prépondérante à l'investissement et en préservant les grands équilibres et notre santé financière.

Ce projet de Budget est conforme aux objectifs qui étaient les nôtres au moment de notre Débat d'Orientations Budgétaires où nous avons fixé un certain nombre d'indicateurs caractéristiques de notre feuille de route budgétaire pour le mandat qui est en cours. Je vous les rappelle rapidement :

- Préserver un taux d'épargne brute de 18 % des recettes de fonctionnement.

- Conserver une capacité de désendettement plafonnée à 6 ans.

- Mobiliser autant que possible les cofinancements sur nos Opérations d'Investissement.

- Maîtriser l'évolution de nos dépenses de Fonctionnement pour conserver cette capacité à investir qui caractérise les grands équilibres de notre budget.

Ce budget s'entend avant l'intégration des résultats 2022. Nous avons souhaité voter le Budget Primitif au mois de décembre, ce qui techniquement ne permettait pas l'intégration des résultats de l'exercice 2022. Ces résultats seront intégrés lors du Budget Supplémentaire sur lequel nous serons amenés à nous prononcer au mois de juin. L'intégration de ces résultats permettra d'abonder le montant des crédits consacrés à l'investissement. Ils sont de 54 M€ dans ce Budget Primitif, les objectifs étant d'avoir un niveau d'investissement au-delà de 70 M€ ; ce qui sera tout à fait faisable lors du Budget Supplémentaire, au mois de juin. L'intégration de ces résultats permettra également de diminuer le recours à l'emprunt.

Ce Budget Principal s'élève à 317 M€. Si l'on occulte les dépenses d'ordre et les dépenses pour compte de tiers, le Budget, en dépenses réelles et recettes réelles de la Collectivité, est de 268 M€ : 77 M€ en dépenses d'Investissement, 191 M€ en dépenses de Fonctionnement. Et pour ce qui est des recettes : 42 M€ concernent l'Investissement, 226 M€ concernent le Fonctionnement.

Un graphique illustre l'évolution de ce budget sur ces dernières années.

De budget à budget, par rapport au Budget Primitif 2022, les charges de Fonctionnement augmentent de 16 M€, passant ainsi de 175 M€ à 191 M€.

Les recettes de Fonctionnement augmentent de 18 M€, passant de 208 M€ à 226 M€. On va voir un peu plus loin dans la présentation l'explication de ces évolutions.

Cette situation permet de dégager un niveau d'épargne, un niveau d'autofinancement de 35 M€. Il était de 33 M€ au stade du Budget Primitif 2022.

Ces chiffres-là sont illustrés sur le graphique suivant, avec un niveau d'épargne à hauteur de 35 M€. Notre approche en matière de construction de nos budgets conduit, d'une manière systématique, à ce que les résultats constatés en matière d'épargne brute soient plus favorables que ceux prévus au moment du budget. Ce sera encore le cas en 2022 puisque nous avons prévu, au niveau du Budget Primitif, un niveau d'épargne de 33 M€, et les prévisions de clôture et d'atterrissage de fin d'exercice 2022 laissent augurer un niveau d'épargne à peu près similaire à celui qu'il était en 2021, peut-être même légèrement supérieur.

Pour l'exercice 2023, les évolutions seront certainement moins favorables parce que nous n'attendons pas la même dynamique, notamment sur les droits de mutation, en 2023 que celle que nous avons constatée en 2021 et 2022.

Ce budget est aussi une affirmation en matière d'investissement. Les dépenses d'Investissement, telles qu'elles ont été inscrites à ce Budget, s'élèvent à un peu plus de 54 M€. Je le disais en préambule, ce montant sera abondé lors du Budget Supplémentaire puisque les besoins exprimés au niveau de nos services et du travail qui a été fait en amont conduisaient à un niveau Prévisionnel d'Investissement d'un peu plus de 72 M€. 18 M€ ont fait l'objet d'arbitrages, en attendant l'intégration des

résultats au moment du Budget Supplémentaire. À l'issue de ce Budget Supplémentaire, le niveau d'investissements sera conforme à la feuille de route que nous nous sommes fixés, avec un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de 460 M€ sur la durée de notre mandat, soit une moyenne d'un peu plus de 70 M€ par an.

Concernant les recettes d'Investissement, vous voyez une décreue par rapport à l'exercice précédent. Nous sommes à 14,3 M€ de recettes d'Investissement ; nous étions à un peu plus de 20 M€ pour l'exercice précédent, l'explication essentielle étant le niveau de financement exceptionnel que nous avons obtenu sur l'opération du Pas de l'Ours puisqu'en 2022, 7 M€ concernaient les financements de cette opération.

Voilà pour les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement. Une section d'investissement qui permet de garder un niveau d'investissement significatif, conforme à nos Orientations Budgétaires.

Concernant le Fonctionnement, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 226 M€. Une bonne dynamique sur ces recettes de fonctionnement constatée par rapport à l'exercice 2022. D'abord, concernant les grands chapitres de ces recettes de fonctionnement : le niveau des impôts (88 935 000 €), essentiellement la fraction de TVA venant remplacer les recettes de taxe foncière qui étaient les nôtres, dans le passé.

Ces recettes de TVA connaissent une vraie dynamique. Nous avons inscrit, l'année dernière, 63 M€ ; *in fine*, sur l'exercice 2022, c'est environ 69 M€ que nous allons percevoir. Sur ce Budget Primitif, nous avons inscrit 71,3 M€. Donc, une vraie dynamique sur ces recettes de TVA.

Également une bonne dynamique sur la taxe sur les conventions d'assurances (+2,5 M€). Sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux, nous

avons inscrit 1 million d'€ de plus. Nous avons inscrit, l'année dernière, 34 M€, nous avons inscrit sur ce budget 35 M€. Je vous rappelle que, sur 2021 et sur 2022, c'est à peu près une recette de 44 M€ que nous aurons sur ces droits de mutation. Nous ne comptons pas néanmoins à ce que cette dynamique se poursuive sur 2023. C'est pour cela que nous avons eu une approche plutôt prudente en inscrivant 35 M€.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) des entreprises connaît également une bonne progression, avec 1 M€ supplémentaire.

A cette dynamique de nos recettes s'ajoutent aussi quelques recettes nouvelles : la dotation Qualité pour ce qui relève de l'APA (1,5 million d'€), les recettes liées aux contractualisations avec l'État, sur lesquelles nous avons des financements spécifiques, donc des recettes supplémentaires de 1,2 M€, une évolution également de la Prestation Compensatrice du Handicap.

Voilà très schématiquement présentée la structures de nos recettes. Les impôts sont essentiellement : la TVA (71,3 M€), complétés par l'attribution au titre du Fonds National de Péréquation (10 M€), les taxes, droits et contributions qui sont, pour l'essentiel, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (35 M€), la taxe sur les conventions d'assurance (26,6 M€), la CVAE (6,2 M€).

Les dotations et participations sont stables d'un exercice sur l'autre (un peu plus de 38 M€). L'essentiel de cette dotation étant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui est stable à hauteur de 27,8 M€.

À noter aussi l'évolution sur les recettes liées à l'Allocation Personnalisées d'Autonomie (APA) par rapport à cette recette supplémentaire qui est la dotation Qualité. Les recettes liées à l'APA s'élèveront à 8,1 M€ sur ce Projet de Budget.

Concernant les recettes d'Investissement, la moitié de ces recettes concerne les subventions que nous sommes amenés à percevoir : 6,7 M€. Je ne vais pas énumérer toutes les subventions que nous avons inscrites, néanmoins il y a à souligner quelques opérations spécifiques :

- L'opération Grands Cols sur laquelle nous attendons 1,4 M€ de subventions auprès de l'État, de la Région et de l'Europe.

- Certaines opérations liées à la mobilité :

- Sur la RD 1091, nous inscrivons une première partie des financements attendus sur la Galerie de La Marionnaise pour 750 000 €, des financements conjoints attendus de l'État et de la Région.
- Sur la RD 1091 toujours, nous inscrivons 500 000 € pour les aménagements cyclables sur le Col du Lautaret.
- Sur la RD 1075, nous inscrivons 680 000 € pour la fin des opérations de financements inscrits sur cet axe routier, dans le cadre du contrat de plan qui s'est clôturé en 2020, mais qui est prolongé et qui va se terminer sur 2022 et 2023.

- Concernant le patrimoine, nous avons également des subventions concernant l'extension du bâtiment des Archives. Nous attendons 816 000 €, avec un cofinancement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et puis également 750 000 € concernant la rénovation énergétique de PATAC.

L'ensemble de ces subventions, complétées par d'autres opérations, permet d'inscrire un niveau de subventions de 6,7 M€.

Les autres recettes sont des recettes assez classiques et assez stables, avec un Fonds de Compensation de TVA à 5,2 M€, la dotation d'équipement des collèges à 1,308 M€, et la dotation de Solidarité pour l'Investissement des départements à 1 M€.

Un niveau total de recettes d'Investissement, hors emprunt, de 14,3 M€.

Concernant maintenant les dépenses, un petit graphique qui synthétise le montant des dépenses :

- un montant d'investissement à 54 143 000 € ;
- un montant de dépenses d'investissement d'un peu plus de 191 M€.

Nous allons le décliner pôle par pôle.

#### Les Solidarités :

Un niveau de dépenses de Fonctionnement de 89 226 000 € - nous sommes là au cœur de l'action du Département – qui se partagent en trois grandes thématiques :

- Les actions en faveur de l'enfance, du soutien des familles : 14,1 M€, qui concernent essentiellement l'hébergement des enfants qui sont confiés aux services du Département (10,7 M€). Ce chapitre Enfance et Familles représentait 12,6 M€, soit une hausse de 11,8 % des dépenses de cet exercice par rapport au projet de Budget Primitif 2022.

- L'Action Sociale et l'Insertion : pas loin de 25 M€ seront consacrés à cette action, notamment au principal poste, les allocations du Revenu de Solidarité Active (RSA), qui représente environ 22 M€. Néanmoins, ces crédits sont complétés également par des crédits significatifs, notamment pour ce qui relève du Plan de Lutte contre la Pauvreté où nous avons inscrit près de 600 000 €, et également les actions prévues dans le Plan Départemental d'Insertion (750 000 €).

L'Action Sociale et Insertion à 25 M€ augmente de 8 % par rapport à 2022 où les montants étaient prévus à 23,1 M€.

- L'autonomie, avec un montant global de 50 M€, tant à l'égard des personnes âgées que des personnes en situation de handicap. Les

principales thématiques concernent l'APA (environ 18 M€), l'hébergement des personnes en situation de handicap (16,5 M€), la PCH (5 M€), et l'hébergement des personnes âgées (3,4 M€).

Au Budget Primitif, le montant global des crédits dédiés à l'autonomie représentait 45 M€, donc en progression de 11,4 % par rapport à 2022.

Vous voyez un montant de solidarités qui est en nette progression puisque nous étions à peu près à 80 M€ en 2022. C'est le résultat de plusieurs facteurs. D'abord, l'évolution du nombre de bénéficiaires, mais aussi la mise en place de nouvelles actions, de nouvelles politiques, de nouvelles exigences réglementaires, liée à l'évolution des besoins, liée au Ségur de la Santé. Donc, un Projet de Budget des Solidarités qui est en progression significative.

#### L'éducation, la Culture, la Jeunesse et les Sports :

Nous sommes sur un Budget global de 1 816 000 € en Investissement et 5 M€ en Fonctionnement.

Traditionnellement, nous retrouvons toute l'action du Département dans le soutien aux grands évènements, pour 155 000 €, ce qui relève des crédits de la vie associative, en particulier l'enveloppe de 400 000 € pour aider les associations dans le financement de leurs investissements et de leurs équipements. Il vous est proposé que cette enveloppe soit reconduite.

Concernant les crédits à la Jeunesse, 450 000 €, dont 410 000 € pour les actions en faveur de la Jeunesse puisque, *a fortiori*, cette année verra notre mise en œuvre du Plan Jeunesse, 40 000 € concernent également la reconduction de l'opération *Culture en stock*.

Concernant la Culture, un montant d'investissement de 278 000 €, des crédits de fonctionnement de 2 100 000 € qui seront

consacrés à toute l'action culturelle du Département, à la fois pour permettre le fonctionnement des structures départementales (le CEDRA, la BDP, les Archives), mais aussi pour accompagner l'ensemble des initiatives - et elles sont nombreuses dans le département - en matière culturelle, et en particulier pour financer également le Schéma départemental des Enseignements artistiques auquel nous prévoyons de dédier une enveloppe de 353 000 €.

Concernant le Sport : 1 175 000 €, avec les actions classiques : 1 100 000 € dédiés au développement du sport et au soutien des clubs et des associations, et 75 000 € seront dédiés à l'opération *Terre de Jeux*.

Concernant l'Éducation : 1 139 000 € en investissement pour le Schéma Numérique Éducatif. Il s'agit de tout ce qui s'attache au résultat de la loi Peillon en particulier, avec l'investissement du Département au sein des collèges, dans tout le matériel informatique, les tablettes, les renouvellements des licences. Un montant significatif sera affecté à ces équipements. Et puis, 1 067 000 € en fonctionnement, notamment pour tout ce qui relève des actions pédagogiques (le Schéma Numérique Éducatif pour ce qui relève des dépenses de fonctionnement), et l'accompagnement des actions pédagogiques. Nous proposons notamment de reconduire l'enveloppe dédiée à l'accompagnement des séjours de nos écoles en centre de vacances au sein du département pour que le Département soit également aux côtés des écoles qui souhaitent faire participer nos enfants à des séjours dans le département.

#### L'Aménagement et la solidarité Territoriale :

Le premier des grands chapitres concerne les mobilités, avec un niveau d'investissement de près de 24 460 000 €. Ces investissements seront complétés au Budget Supplémentaire parce que, dans les 18 M€ d'arbitrages dont je parlais tout à l'heure, il y a 7 M€ qui concernent les

mobilités. Mais, on retiendra quand même les principaux investissements en matière de renouvellement de réseau (5,8 M€), 2,2 M€ sont d'ores et déjà inscrits pour la Galerie de La Marionnaise, des actions assez classiques de confortement d'Ouvrages d'Art (1,7 M€), la modernisation du réseau, notamment la montée de Risoul, le giratoire du Monêtier-les-Bains (1,7 M€), le traitement des différents points de risque et les sécurisations des falaises, notamment dans le Guil et sur les berges de la Luye (1,4 M€).

Les dépenses de fonctionnement concernent la viabilité hivernale (840 000 €), mais je citerai également l'enveloppe qui est dédiée au fonctionnement de la RD qui représente 2,6 M€.

Concernant la valorisation et la gestion du patrimoine, une enveloppe significative en matière d'investissement (14 M€) à compléter par 4 millions supplémentaires au moment du Budget Supplémentaire, l'opération dans les collèges, avec le collège Centre, le collège Les Hauts de Plaine de Laragne et le collège Alexandre CORREARD de Serres (5,7 M€), le bâtiment des Archives (3,9 M€), les bâtiments du site de PATAC, le site de Saint-Louis.

Des crédits de fonctionnement pour 4,6 M€, et en particulier la subvention de fonctionnement des collèges qui est incluse dans ces crédits de fonctionnement pour 2 600 000 €.

Concernant la filière Air, il est prévu 504 000 € d'investissement dans nos aérodromes, et 1,3 M€ de subventions de fonctionnement.

Concernant l'Aménagement et la Solidarité Territoriale, nous retrouvons, à l'intérieur de ce chapitre représentant un montant d'investissement de 10 125 000 €, les crédits liés aux contrats de station (2 M€), à l'opération Grands Cols, à l'aide aux collectivités, également pour ce qui relève de l'eau et de l'assainissement, à l'agriculture (500 000 €) pour continuer d'accompagner les structures agricoles dans leurs

investissements, et continuer de participer en particulier au renouvellement du verger.

Le fonctionnement : 6,3 M€. Essentiellement les crédits liés au développement touristique et au financement de l'Agence de Développement Économique (2,5 M€), ainsi que des crédits liés à l'agriculture, en particulier le financement du Laboratoire, mais aussi le financement de toutes les structures qui œuvrent en matière agricole.

Ce chapitre Aménagement et Solidarité Territoriale sera également complété d'un peu plus de 7 M€, au moment du Budget Supplémentaire.

Les ressources : un montant de 2 877 000 € en investissement, qui concerne essentiellement la transformation et les moyens numériques et les moyens généraux. C'est l'investissement dans toutes les infrastructures et applicatifs métiers de notre Collectivité. Puis, nous avons une enveloppe de fonctionnement de près de 80 M€, avec les dépenses de personnel (48,7 M€), qui est l'élément principal, mais également tout ce qui relève du financement du SDIS (7,5 M€), la contribution à la Région en compensation du transfert de la compétence Transports (6,9 M€), le Fonds National de Péréquation du Droit de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) (4,2 M€), et l'intérêt de la dette représentant 4,9 M€.

La gestion de la dette : à la fin de l'exercice 2022, nous aurons un niveau d'endettement de 166 M€, en diminution de 8 M€ par rapport à l'exercice précédent. Nous avons inscrit, dans ce Budget Primitif, un montant d'emprunt de 24,8 M€, mais on peut d'ores et déjà annoncer qu'au moment du Budget Supplémentaire, ce montant sera fortement réduit, comme nous l'avons fait en 2022, pour fixer un niveau d'emprunt tenant

compte des conditions du marché, des conditions de taux et de l'opportunité ou non d'emprunter au cours de cet exercice 2023.

#### Présentation synthétique du budget :

Un montant de recettes de fonctionnement de 226 M€, des dépenses de 191,2 M€, dégageant un niveau d'épargne de 35 M€. Ce niveau d'épargne, complété des subventions et des recettes d'investissement, telles que je les ai décrites tout à l'heure, de 14,3 M€, du recours à l'emprunt de 24,8 M€ et de l'ouverture de crédits long terme à 2,3 M€, permet de financer le remboursement de la dette (environ 20 M€), le remboursement de l'Ouverture Crédit Long Terme (OCLT) de 2,3 M€ et permet de financer un programme d'investissements de 54 M€, tel que je viens de vous le décrire.

Le Budget Annexe du Laboratoire s'équilibre à hauteur de 88 000 € en investissement et de 1 750 000 € en fonctionnement, après une subvention d'équilibre du Budget Général de 550 000 € pour permettre à notre Laboratoire, qui est un très bel outil, de poursuivre ses actions, notamment vis-à-vis de la profession agricole, mais aussi – et on l'a vu, ces dernières années - la pertinence de l'action du Laboratoire Départemental notamment lorsque nous traversons des crises sanitaires comme nous les avons traversées, ces derniers mois.

Pour terminer, je voudrais aussi remercier les services du Département qui ont participé à l'élaboration de ce Budget. Nous sommes en Clôture Budgétaire, nous sommes en période de changement de notre applicatif « finances-comptabilité », et c'était un peu une gageure que d'être en capacité de présenter ce Budget au mois de décembre. La prudence aurait voulu que nous reportions cette présentation du Budget au mois de février, ce qui aurait eu pour conséquence de retarder quelques engagements de dépenses. Nous les avons convaincus du bien-fondé de

présenter ce budget au mois de décembre, et ils ont relevé le défi ; je les en remercie.

Chers amis, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions ou réagir à vos observations. Merci.

**Monsieur le PRESIDENT.** - Merci, Patrick, pour cette présentation très compacte, mais très détaillée de ce budget 2023. Mes chers collègues, vous avez la parole. Monsieur MURGIA ?

**Monsieur MURGIA.** - Merci, Monsieur le Président. Quelques mots très simples pour souligner à quel point ce Budget est un bon budget, malgré toutes les contraintes qui nous entourent. Peut-être faut-il rappeler tout de même que, comme toutes les collectivités - et Dieu sait que tous les Maires, ici, le vivent au quotidien -, nous rencontrons des difficultés à la fois sur les dépenses de fonctionnement, sur les dépenses d'énergie, les dépenses alimentaires. Je crois que chacun sait le prix des cantines, quand on voit les denrées alimentaires. Je rappelle que certaines collectivités ont fait des choix consistant à augmenter le prix des cantines dans les écoles ou dans les collèges ou à ne plus servir de dessert ou des moitiés de dessert. C'est un choix qui n'a pas été fait. On parle souvent de l'investissement, mais je voudrais souligner à quel point le budget qui est présenté aujourd'hui aux Conseillers Départementaux est un budget qui sanctuarise des éléments très forts pour ne pas impacter nos administrés dans un fort contexte d'inflation. Je dirais, en plus de cela, que nous appliquons, comme tout le monde, la hausse du point d'indice qui est non négligeable pour nos agents, la mise en place du RIFSEEP, et donc des hausses de dépenses de fonctionnement, qui sont tout à notre honneur parce que je pense qu'il est important que les agents du Département des

Hautes-Alpes soient soutenus dans ce contexte, comme tous les salariés de ce pays. Mais, ce budget est sous contraintes.

Malgré ces contraintes, on présente un Budget d'Investissement que je crois extrêmement fort. Je voudrais souligner, eu égard aux délégations que vous avez bien voulu me confier, le premier : la solidarité avec les territoires. Vous rappelez très souvent, Monsieur le Président, que nombre de Départements ont, depuis longtemps, supprimé l'aide aux communes. Ce n'est pas le cas. Elle a plus de 10 M€, cette année. Cela signifie que quand les communes seront confrontées à des ouvertures de plis dans lesquels on s'aperçoit qu'il y a plus 20 %, plus 30 %, le Département sera là. Je veux vraiment que ce message, nous le transmettions collectivement à tous les Maires des Hautes-Alpes : le Département sera là pour les aider parce que l'on sait très bien que, dans un département comme le nôtre où beaucoup de communes ont des petites tailles, ont des budgets très serrés, il ne faut pas pour autant que l'on arrête d'investir pour réhabiliter l'école communale, la cantine. Ce serait terrible. Le Département sera là.

La deuxième des choses est naturellement le projet Grands Cols qui continue. Il y aura une délibération tout à l'heure, mais je dois dire que tout cela commence à devenir concret, sort de terre, et je crois que, dans la Politique d'Attractivité que nous menons, entre les contrats stations, le projet Grands Cols qui aura vocation à s'amplifier et la solidarité sur les programmes importants que sont l'eau et l'assainissement - et on voit bien à quel point cette problématique va devenir encore plus d'actualité dans les trois et quatre années qui viennent, chacun sait pourquoi -, il était important de dire que le Département est présent, et de noter aujourd'hui que, malgré des difficultés auxquelles nous sommes tous confrontés, on ne fait aucune économie sur l'investissement, c'est-à-dire sur la capacité à construire l'avenir des Hautes-Alpes. Je crois que c'était vraiment

important de le dire parce que l'on voit bien que ce n'est pas pareil autour de nous. Je pense que cet effort-là est lié à notre capacité à faire des efforts et à tenir des budgets. On sait que ce n'est pas facile en fonctionnement, cela nécessite de la part de chacune et chacun d'entre nous des décisions qui ne sont parfois pas simples à prendre, il faut tenir rigoureusement chaque dépense, chaque euro, mais en tout cas, cela nous permet d'aboutir à ce budget-là.

Je voudrais dire, à titre personnel, que j'en suis plutôt très fier et remercier à nouveau Patrick RICOU qui fait un travail extraordinaire, mais tout le monde le sait depuis bien longtemps.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Merci, Monsieur MURGIA. Madame MOSTACHI, vous vouliez la parole.

**Madame MOSTACHI.** - Merci, Président. Chers collègues, comme l'a souligné notre collègue Patrick RICOU dans sa présentation, le Budget 2023 du Département est en hausse. Une hausse significative tant en dépenses qu'en recettes. Nos politiques de solidarité suivent cette tendance à la hausse, de manière conséquente aussi, avec un budget de 89 M€, cette année, pour assurer les grandes missions qui sont : la prévention et la Protection de l'Enfance, l'autonomie des personnes, l'insertion avec le RSA et les mesures volontaristes que nous mettons en œuvre pour l'insertion des personnes.

89 M€ : c'est beaucoup, c'est même inédit, +10 % du budget précédent. Plusieurs éléments expliquent cette hausse de dépenses dans nos politiques de solidarité :

- la revalorisation par l'État de certaines prestations, notamment en matière de handicap et de vieillissement que nous sommes amenés à appliquer,

- notre projet ambitieux de développer le maintien à domicile des personnes entrées en âge ou en situation de handicap,
- le développement de l’Habitat Inclusif,
- notre démarche de valorisation des métiers de l’aide à la personne, qu’ils se pratiquent à domicile ou dans les établissements,
- une démarche Qualité que nous entendons mener dans les établissements médicosociaux.

Comme vous le savez, il est du devoir du Département d’accompagner tous les Haut-Alpins, à chaque âge de la vie, en fonction de leurs besoins. La population haut-alpine a tendance à vieillir et les besoins d’accompagnement iront crescendo. C’est une évidence. Il faut nous y préparer. Ce Budget 2023 met les moyens pour réussir cette transition.

Le nouveau Schéma Départemental Unique des Solidarités, que je vous présenterai dans un moment, en vue – je l’espère – de son adoption par cette Assemblée, est un autre moyen de s’y préparer.

En attendant de reparler de tous ces sujets avec le nouveau Schéma Départemental, je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, chers collègues, pour la confiance que vous m’accordez, ainsi qu’à nos équipes qui travaillent d’arrache-pied pour construire cette solidarité, et tout ce que nous faisons pour l’équité sociale parmi les Haut-Alpins. Merci, Président.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Merci, Madame MOSTACHI.  
Monsieur CANNAT ?

**Monsieur CANNAT.** - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je voulais revenir, Monsieur le Président, sur vos propos introductifs car je ne suis pas intervenu, tout à l’heure. Je voulais déjà te

remercier, Arnaud, pour tes propos en direction de nos Sapeurs-Pompiers. Je crois savoir qu'après avoir accueilli les Sapeurs-Pompiers sur Briançon, tu vas accueillir la Gendarmerie. Ce qui signifie que tu auras accueilli à Briançon, à la fois les forces de secours et de sécurité. Merci à toi pour ce que tu as fait pour nos pompiers, et pour tes propos.

Colonel MOREAU, je crois que l'on aura l'occasion de vous mettre à l'honneur à la fois en Préfecture, juste à côté, et très prochainement au SDIS. Je tiens à remercier le Colonel BROBECKER, qui est à vos côtés aujourd'hui, qui aura la lourde mission de faire l'intérim en attendant que le Colonel JUGE rejoigne nos rangs, au 1<sup>er</sup> février.

Merci, Gaëlle. Merci pour tes propos en direction de nos personnels des routes qui sont, aujourd'hui, sur la brèche, comme ils le sont régulièrement.

Pour le Budget des Routes, le budget dont j'ai la délégation, je tenais, Patrick, à te remercier, toi et tes services, d'avoir eu la volonté de faire ce budget au mois de décembre. Ce qui nous permet, au niveau des routes, de lancer sur la partie économique du département, l'ensemble des travaux qui pourront être, à la prochaine séance du mois de février, présentés à l'Assemblée Départementale. C'est-à-dire qu'aux mois de mars-avril, tout pourra commencer dans le département en termes de travaux.

Plus de 30 M€ sur les routes. Président, je ne sais pas si vous vous rappelez : dans cet hémicycle, c'était 12 M€, les fortes années, quand on arrivait à avoir le Budget des Routes. Aujourd'hui, nous sommes à près de 40 M€. Cela signifie qu'il y en aura pour tout le monde. Président, je crois que l'on fait attention à ce qu'il n'y ait pas de politique politicienne sur les routes. Nous intervenons là où il y en a besoin. Et bien entendu, merci à l'ensemble des services des Routes. Je reviendrai, tout à l'heure, avec vous, Président, sur la 3DS.

Tant que j'ai la parole, merci, Patrick, pour l'effort qui est fait en direction du SDIS, bien que j'aie vu que la Taxes sur les Convention d'Assurances (TCAS) qui alimente le budget du SDIS augmente de 2,5 M€, cette année. Ce qui signifie que l'on n'en prend qu'une petite partie, mais cela nous suffit, à partir du moment où l'on arrive à boucler le budget du SDIS.

Voilà, Président, ce que je voulais dire. Je reviendrai tout à l'heure, avec vous, pour répondre à notre ami de L'Argentière, Rémi, pour la 3DS. Merci pour ce budget et, maintenant, il n'y a plus qu'à.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Merci, Marcel. D'autres commentaires sur ce projet de budget ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

*(Applaudissements)*

Le Budget est adopté à l'unanimité. C'est la deuxième fois que cela nous arrive, et cela fait longtemps que ce n'était pas arrivé.

Je vais passer la parole à Patrick RICOU pour nous parler de fiscalité.

#### **CD-22-12-1646 FINANCES - FISCALITÉ 2023**

**Monsieur RICOU.** - Il s'agit d'un rapport assez classique qui vous est proposé dans le prolongement du vote du budget que nous venons d'adopter. Avec cette délibération, il vous est proposé de reconduire les taux antérieurs en matière de fiscalité indirecte. Cela concerne la taxe des remontées mécaniques avec un taux de 2 %, la taxe d'aménagement avec un taux de 2,3 % et la taxe sur les droits de mutation à titre onéreux à hauteur de 4,5 %.

En corollaire, il vous est également proposé de reconduire une exonération de taxe foncière pour les cessions de logements réalisées par les organismes d'HLM ou par les Sociétés d'Économie Mixtes qui œuvrent dans le secteur du logement social.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

#### **CD-22-12-1678 FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - 2022**

**Monsieur RICOU**. - Il s'agit d'une Décision Modificative qui est réduite à sa plus simple expression puisque vous savez que, sur l'opération Alpes Bois Collage, nous avons modifié les modalités de mise en œuvre opérationnelle de ce projet : c'est dorénavant le Département qui est maître d'ouvrage de cette opération. Nous avons affecté 3 M€ en opération pour compte de tiers ; à travers cette Décision Modificative, je vous propose que nous rétablissions les équilibres en basculant de compte de tiers aux opérations patrimoniales du Département, à hauteur de 3 M€.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Des observations sur ce rapport ? S'il n'y en pas a, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité).*

Je voudrais, à mon tour, saluer le travail fait par Patrick RICOU et toutes les équipes des Finances et de la Direction Générale pour avoir, comme l'a dit Patrick, bousculé un peu un calendrier prévisionnel pour que l'on puisse à tout prix réaliser cet examen du Budget Primitif avant la fin de

l'année, malgré les contraintes liées au transfert de technologie dans nos services. Merci à tous les personnels qui se sont impliqués dans ces travaux.

## ◆ COHÉSION SOCIALE

### CD-22-12-1632 SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE DES SOLIDARITES 2023-2028

**Madame MOSTACHI.** - Merci, Président. Toujours les Solidarités, compétence première du Département. Je vais procéder en deux temps : la présentation du rapport et la présentation du Schéma.

Le Département, en tant que chef de file de l'Action Sociale et médicosociale, a l'obligation d'établir, pour une période maximale de 5 ans, des schémas d'organisation définissant les grandes orientations de sa politique dans ses domaines de compétence que sont l'Enfance et la Famille, le Handicap, l'Aide aux personnes âgées et l'Insertion.

Pour les Hautes-Alpes, le Département a fait le choix, en 2017, d'adopter l'élaboration d'un Schéma Départemental Unique des Solidarités regroupant l'ensemble de ces thématiques. Arrivé à terme en 2021, un nouveau Schéma 2023-2028 a été élaboré, proposé au vote aujourd'hui.

Fruit des travaux de réflexion multi partenariaux (agents en internes et partenaires associatifs et institutionnels), le schéma est construit autour de 5 grands axes, structurés en un plan de 19 actions, et repose sur des valeurs et principes forts : anticipation et autonomisation, équité territoriale, aller vers et faire ensemble.

Voilà pour ce qui est du rapport. Je vais maintenant procéder à la présentation du nouveau Schéma Départemental Unique des Solidarités.

L'élaboration, puis l'adoption, d'un schéma départemental est toujours un moment-phare pour la Collectivité, en particulier celui des Solidarités qui sont la mission première du Département. L'exercice doit donc consister à interroger les pratiques, observer le présent et anticiper l'avenir avec nos partenaires.

Cette réflexion préalable à la rédaction du document est d'autant plus nécessaire que les besoins et les attentes des Haut-Alpins évoluent avec le temps et les changements de notre société. La crise sanitaire majeure que nous avons traversée illustre cette adaptation continuelle, et marque la capacité du Département à s'adapter, se dépasser, se réinventer pour répondre aux besoins nouveaux qui voient le jour et apporter une réponse efficace aux plus fragiles.

Ce nouveau Schéma Unique des Solidarités est à l'image du précédent : décroisé et ouvert sur les partenaires. Il est aussi nourri par l'expérience acquise au cours de ces cinq dernières années, et se veut donc également encore plus opérationnel et lisible pour chacun.

La prise en compte, dans toutes ses diversités, l'humilité face aux enjeux qui nous entourent, l'adaptabilité des dispositifs que nous devons construire sont des principes essentiels de ce Schéma qui côtoieront notre volonté d'une plus grande justice sociale et d'un accès renforcé pour tous et à un juste droit.

Les enjeux de demain dans le secteur sont colossaux et multifactoriels. Il s'agira d'agir sur les champs de la prévention pour éviter l'aggravation des situations à toutes les étapes de la vie, d'adapter nos dispositifs pour éviter des ruptures de parcours qui précipitent les plus fragiles dans des situations qu'ils n'ont pas choisies. Nous ne pourrons

répondre à ces problématiques seuls, il sera nécessaire de renforcer nos espaces et nos instances de collaboration territoriale et d'accompagner les professionnels du territoire, renforcer l'attractivité des métiers, ce qui, sans aucune prise en charge de qualité, ne serait possible.

Enfin, nous pourrons mener des politiques incarnées et adaptées sans tenir compte de celles et ceux pour qui elles sont élaborées. Voilà pourquoi nous serons d'autant plus attentifs à renforcer la place des personnes accompagnées et de leurs aidants.

Ce nouveau Schéma Départemental n'est pas juste un outil de plus pour la Collectivité, mais bel et bien l'expression de la politique publique souhaitée par les Haut-Alpins en matière de solidarités, et la description des moyens disponibles pour la mettre en œuvre.

Ce Schéma est celui des acteurs du secteur, des personnes accompagnées. C'est un guide qui orientera les actions du Département dans les années à venir, et qui sera amené à être adapté avec le temps, au gré des révisions annuelles prévues et à mesure des besoins exprimés par nos concitoyens, qui évolueront.

Pour l'heure, je vais présenter les cinq Axes :

Axe 1 : Favoriser la participation des personnes accompagnées, de leurs proches aidants et de leur famille.

Axe 2 : Permettre l'émergence et la mise en place de dispositifs des pratiques les plus adaptés aux besoins.

Axe 3 : Prévenir les ruptures et sécuriser les parcours.

Axe 4 : Développer une dynamique territoriale cohérente et partagée.

Axe 5 : Accompagner la mutation des métiers.

**Axe 1 – Favoriser la participation des personnes accompagnées, de leurs proches aidants et de leur famille.**

L'objectif est de promouvoir l'exercice de la citoyenneté et de la participation directe ou indirecte des personnes accompagnées, dans une démarche d'aller vers.

Pour y arriver, il faudra renforcer la place, la parole et la légitimité des personnes accompagnées, de leurs représentants et ou de leurs proches. Il faudra aussi outiller les professionnels et les bénévoles, et les personnes concernées pour activer la démarche participative.

### **Axe 2 – Permettre l'émergence et la mise en place de dispositifs et pratiques plus adaptés aux besoins.**

L'objectif est de mieux connaître et rendre lisibles les besoins des publics et les ressources existantes et articuler les observatoires de parcours existants, de faire évoluer l'offre pour une meilleure adaptation aux besoins : adapter l'offre de Prévention et de Protection de l'Enfance, adapter les offres de prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées, adapter l'offre de prise en charge des personnes relevant de l'Insertion et de l'Action Sociale.

### **Axe 3 – Prévenir les ruptures et sécuriser les parcours.**

L'objectif n° 1 est de faciliter l'accès aux droits et simplifier les démarches, simplifier l'accès à l'accompagnement et l'ouverture des droits, avoir une approche globale de la personne.

L'objectif n° 2 sera de renforcer la prévention et le repérage des situations de fragilité : diversifier les outils de prévention à disposition des acteurs, des territoires et des habitants.

L'objectif n° 3 sera de sécuriser les différentes étapes de parcours : créer une synergie entre les différents référents dans le parcours des personnes accompagnées, outiller les professionnels pour

limiter les risques de rupture de parcours, s'autoriser à construire des solutions sur mesure pour des situations complexes.

#### **Axe 4 – Développer une dynamique territoriale cohérente et partagée.**

L'objectif est de dynamiser l'animation Départementale et territoriale des politiques de solidarité : animer le Schéma dans la durée, animer les dynamiques territoriales sur le champ des solidarités, faciliter l'émergence d'initiatives locales à valeur ajoutée pour les territoires.

#### **Axe 5 – Accompagner la mutation des métiers.**

Objectif n° 1 : renforcer l'accompagnement des établissements et des services face aux mutations, en soutenant une approche systématique de la qualité dans les Établissements Sociaux et Médico Sociaux, en accompagnant les évolutions des dispositifs.

Objectif n° 2 : travailler l'attractivité des métiers du médicosocial, en développant des outils adaptés aux besoins en personnel médicosocial, avec la revalorisation des métiers, la création de la Commission d'Aide au Recrutement et à la fidélisation des professionnels des établissements sociaux et des SAAD.

Objectif n° 3 : accompagner le recrutement et la fidélisation des professionnels, en construisant des dispositifs de parcours professionnels évolutifs.

Objectif n° 4 : accompagner la mutation du travail social, en engageant une réflexion autour de la mise en place d'un Conseil local du travail social.

J'en ai terminé, Président.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Merci, Ginette, pour cette présentation.

**Madame MOSTACHI.** - Je tiens à remercier les services qui ont fait un travail colossal pour ce Schéma, et les partenaires qui ont participé aux ateliers, aussi.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Y a-t-il des commentaires ?  
Monsieur ROUX ?

**Monsieur ROUX.** - Merci, Ginette, pour la présentation de ce Schéma. Avant, je reviens juste pour saluer le budget parce que je pense qu'il ne faut pas se priver de se réjouir quand, financièrement, on arrive à l'équilibre, que l'on augmente notre capacité d'autofinancement et que les indicateurs vont plutôt vers le vert. Il ne faut pas se priver de le dire, et c'est dans ce sens que nous avons voté ce budget.

Je passe au Schéma Départemental Unique des Solidarités. Je trouve qu'il y a des belles choses. Un travail de fond a été fait. J'ai vu des choses intéressantes, mais des éléments qui me laissent un peu perplexe, notamment sur la question de l'accès aux soins (page 38). On lit qu'il y a 140 médecins pour 100 habitants dans les Hautes-Alpes, ce qui est vraiment un indicateur. Paradoxalement, on a toujours l'impression d'avoir un désert médical, mais quand on voit les chiffres, on a plus de médecins par habitant que les Alpes-Maritimes.

**Madame MOSTACHI.** - Nous avons les médecins, mais le nombre d'heures effectué par les médecins n'est pas suffisant, ce qui reviendrait à augmenter le nombre de médecins puisque l'on a des pratiques maintenant où les médecins ne travaillent plus 70 heures par semaine.

**Monsieur ROUX.** - Ce qui est important effectivement, ce n'est pas le nombre de médecins, mais les plages horaires dans Doctolib.

**Madame MOSTACHI.** - On se trouve donc dans la nécessité de demander toujours plus de médecins.

**Monsieur ROUX.** - Ma deuxième interrogation porte sur la question des spécialistes sur laquelle je n'ai rien lu. Peut-être que cela va être étudié. Mais, notamment le fait qu'aucun dermatologue ne prend plus de rendez-vous sur le département, il faut aller dans les Bouches-du-Rhône ou en Isère ; pareil pour les dentistes et les ophtalmos.

**Madame MOSTACHI.** - J'ai participé à une réunion avec l'Observatoire Régional de la Santé qui indique que, dans notre département, nous n'avons pas de soucis. Je me suis élevée contre cette affirmation puisque j'ai dit que, dans les Hautes-Alpes, il n'y avait plus aucun spécialiste. J'espère qu'ils l'auront noté, qu'ils rectifieront leur observatoire et qu'ils mentionneront que, dans les Hautes-Alpes, nous manquons de spécialistes.

**Monsieur ROUX.** - Sur la question du logement des jeunes, c'est notamment le cas dans le Pays des Écrins où beaucoup de jeunes sont logés à titre gratuit, ce n'est pas spécifié, mais c'est dans des régions touristiques où il y a beaucoup de demandes de résidences secondaires, et fatalement - c'est un peu un sujet tabou, mais il faut quand même en parler -, il y a une raréfaction de l'offre de logements et du foncier, et une forte demande des jeunes à vouloir se loger. Même si nous avons besoin des résidences secondaires, qui font travailler beaucoup de gens, fatalement, il y a une sorte d'antinomie entre les deux qui fait que, souvent,

les jeunes ont des difficultés à se loger sur ces territoires où il y a beaucoup de tourisme.

**Madame MOSTACHI.** - Il faudra s'employer à trouver des solutions pour ces jeunes saisonniers. Je pense que des logements sociaux seront peut-être la solution, avec des petits logements qui pourront permettre de la cohabitation.

**Monsieur ROUX.** - Pas que saisonniers.

**Madame MOSTACHI.** - Non, mais principalement. On manque parfois de logements pour les saisonniers qui viennent travailler.

**Madame MICHEL.** - Pour répondre à Rémi, je te rassure : en tout cas du côté de Serre-Chevalier, nous prenons vraiment le problème des logements, et pas que pour les saisonniers, pour les locaux, à bras-le-corps, et c'est quelque chose que l'on est en train de travailler avec le Syndicat intercommunal de Serre-Chevalier. C'est quelque chose qui nous tient vraiment à cœur. Cette problématique est en train d'être réfléchiée avec l'ensemble des acteurs économiques de Serre-Chevalier.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Et qui dépasse un peu le cadre du Schéma Départemental des Solidarités.

Madame PINET, vous aviez une réflexion à nous proposer ?

**Madame PINET.** - Je voudrais répondre aussi à Rémi par rapport à l'action du Département au niveau de la démographie médicale. J'étais encore hier en réunion en Visio avec l'ARS. On avance beaucoup au niveau du département, que ce soit au niveau du secteur libéral ou au

niveau des professionnels dans les Établissements Sociaux et Médico Sociaux.

Au niveau des aides financières, nous sommes quand même les premiers à avoir étendu l'aide financière aux stagiaires dentaires. C'est une bonne nouvelle ; je l'ai dit à la réunion à la Région. Ginette a parlé de la Commission d'Aide au Recrutement et la fidélisation des emplois. Cette Commission, qui est mise en place dans le département des Hautes-Alpes, qui est une des premières commissions mises en place au niveau de la Région, permet, avec l'ARS, avec Pôle Emploi, avec la Sécurité Sociale, et les services de l'État, de trouver des solutions à ces problématiques.

Je pense que l'on est un département très innovant en la matière. Sachez aussi que l'on n'est pas mal placés au niveau des médecins et des spécialistes. Je le vois chaque fois que je vais en réunion à la Région.

Je voudrais souligner aussi l'action de l'Agence Départementale de Développement Économique et Touristique (ADDET). Nous avons quelqu'un de l'ADDET qui va au Congrès des Dentistes pour essayer de trouver des solutions.

Je crois que l'on arrivera finalement à avoir des actions très concrètes, je le souhaite et, avec Ginette, nous faisons le nécessaire. Je remercie Marie LAUZE aussi qui a des idées et des actions innovantes en la matière.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - S'il n'y a pas d'autres commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des votants – Abstention de Monsieur ROUX)*

**ENFANCE****CD-22-12-1675 SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - SCHEMA  
DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (SDSF)  
2022-2026 - DEC. 22**

**Madame PINET.** - Je vais vous parler aujourd'hui d'un schéma qui est aussi important : le Schéma Départemental des Services aux Familles.

Ce Schéma Départemental des Services aux Familles est la pierre angulaire du pilotage des services aux familles sur le territoire. Il comprend notamment l'accueil du jeune enfant, les services de soutien à la parentalité et les structures en faveur de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale.

Un premier schéma pour les Hautes-Alpes a été signé en 2017, pour une durée de 5 ans. Le nouveau Schéma 2022-2026 a été élaboré par les services de la Caisse commune de Sécurité Sociale, pour le compte des services préfectoraux et en lien étroit avec les partenaires, notamment les services du Département, dans le cadre du Comité Départemental des Services aux Familles.

Les fiches-actions ont été construites en lien avec celles du Schéma Départemental Unique des Solidarités, élaboré cette même année.

Je rajouterai que, dans ce Schéma, il y a une action importante qui permet l'aide au recrutement pour les professions liées à la Jeunesse. C'est une problématique grave, et je pense que Maryvonne en parlera tout à l'heure, dans le cadre de l'action en faveur de la Jeunesse. Merci.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Merci, Françoise. S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**INSERTION**

**CD-22-12-1589 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - DISPOSITIF FSL -  
CONVENTION TRIENNALE 2023-2025 RELATIVE À LA  
GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE - UDAF DES  
HAUTES-ALPES**

**Madame CHAUVET.** - Il s'agit des prestations individuelles du dispositif FSL, convention triennale 2023-2025, relative à la gestion comptable et financière, UDAF des Hautes-Alpes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, date à laquelle le Département est devenu pilote unique du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), la Collectivité a décidé de confier la gestion financière et comptable du fonds à l'Union Départementale des Associations Familiales des Hautes-Alpes (UDAF).

Les missions de l'UDAF sont liées au fonctionnement général de la gestion comptable et à la gestion des dossiers. Pour assurer ces missions, les conventions prévoient une rémunération du gestionnaire.

La convention 2019-2021 a été prolongée, par deux avenants, jusqu'au 31 décembre 2022. Il s'agit donc de proposer une nouvelle convention triennale.

Je précise que le renouvellement de cette convention n'aura pas d'incidence financière complémentaire sur le programme FSL du Département car celle-ci est financée par le fonds.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-22-12-1672 PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION  
CONVENTION DE COOPERATION 2023-2024 ENTRE LE  
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES ET PÔLE EMPLOI  
DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL - DEC.  
2022**

**Madame CHAUVET.** - Le Département et Pôle Emploi assurent des missions complémentaires auprès des demandeurs d'emploi : l'Action Sociale et l'Insertion pour le Département, et l'insertion professionnelle des actifs et la résolution des problèmes de recrutement des entreprises pour Pôle Emploi.

Partant de constat, le Département et Pôle Emploi proposent un accompagnement global et personnalisé afin de développer et d'accélérer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi des Hautes-Alpes confrontés à des difficultés d'ordre social et professionnel. Concrètement, il s'agit de mettre en place un suivi par un binôme constitué d'un travailleur social du Département et d'un conseiller Pôle Emploi. En moyenne, ce sont près de 140 demandeurs d'emplois qui sont accompagnés en continu, dans le cadre de cette modalité, et les deux tiers sont au RSA.

Plus de 50 % des sorties sont des sorties, que l'on appelle positives, vers l'emploi, la formation ou la création d'entreprise.

L'opportunité du renouvellement de la convention portant sur le dispositif d'accompagnement global permettra de poursuivre les efforts conjoints pour accélérer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, en maintenant notamment l'affectation sans incidence financière pour le Département de deux conseillers Pôle Emploi dédiés exclusivement à la mise en œuvre de cette modalité sur l'ensemble du territoire.

Il est donc proposé d'approuver la convention de coopération 2023-2024 entre Pôle Emploi et le Département des Hautes-Alpes, dédiée au dispositif « accompagnement global ». Merci.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Merci, Carole. S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## ◆ PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

### COLLÈGES

**CD-22-12-1612 COLLEGES - CONSTRUCTION ECOLE DU SOCLE ET MEDIATHEQUE COMMUNALE - SERRES - APPROBATION AVANT-PROJET DETAILLE ET PLAN DE FINANCEMENT - DEC. 2022**

**Madame GRENIER.** - Il s'agit là de la construction de l'école du Socle et de la Médiathèque communale de Serres, approbation de l'avant-projet détaillé et du plan de financement à cette date de décembre 2022.

Je voudrais rappeler qu'à la demande de la Commune de Serres, une Médiathèque Municipale a été intégrée au projet de l'école du Socle, portant le coût de l'opération à 12,75 M€ TTC.

L'équipe de maîtrise d'œuvre, représentée par le cabinet d'architecture François DUFAYARD, a remis les études de conception au stade de l'avant-projet détaillé. Conformément aux dispositions réglementaires en matière de maîtrise d'Ouvrage Public, il convient d'approuver le coût de l'opération évalué à partir de l'estimation prévisionnelle des travaux remise par le maître d'œuvre qui s'élève à 16,2 M€.

Ce montant s'avère bien supérieur à celui initialement établi sur la base des prix de la construction du mois d'octobre 2019. Cette augmentation se justifie, pour près de la moitié de ce taux, par une forte inflation des prix du coût de la construction liée au contexte international, et pour l'autre partie par un engagement important du Département sur des travaux en lien avec la transition énergétique et environnementale, notamment la création d'une installation de chauffage bois énergie, et la production d'électricité décarbonée. À cela, s'ajoute la nécessité de prévoir des travaux de réhabilitation plus conséquents sur l'un des bâtiments du collège qui est conservé, et ce pour des raisons techniques et de mise en conformité.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Merci. Y a-t-il des commentaires sur ce projet qui avance ?

**Monsieur TENOUX.** - Je remercie le Président, Maryvonne, et j'espère pouvoir aussi vous remercier après votre vote, pour ce projet qui est plus que très important pour le territoire, je dirais vital. C'est une grande fierté aujourd'hui d'en arriver là parce que l'on connaissait à peu près l'avenir du collège de Serres, il y a quelques années et, aujourd'hui, c'est un projet extrêmement ambitieux, novateur à l'échelle régionale et nationale, et je vois que, dans la description que tu en as faite, l'ensemble des éléments sont très prometteurs et vont dans le sens du vent. Vraiment, je tiens à vous en remercier collectivement. Françoise PINET, naturellement, s'associe à mes propos.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - J'imagine. Au travers de ce rapport, on boucle la phase des études détaillées de ce projet, et cela signifie qu'en 2023, on va commencer les travaux.

**Madame GRENIER.** - Nous espérons, en tout cas, un début de construction sur le deuxième semestre 2023.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-22-12-1621 COLLEGES - RESTRUCTURATION DU COLLEGE CENTRE -  
GAP - APPROBATION AVANT-PROJET DETAILLE - DEC. 2022**

**Monsieur LE PRESIDENT.** - C'est dommage que l'on n'ait pas notre Députée dans l'Assemblée, elle serait ravie.

**Madame GRENIER.** - Oui, oui. Comme quoi on avance.

Les études de conception relatives à la restructuration de ce collège sont au stade de l'avant-projet détaillé également, dont les éléments de travail et les principes ont été validés, lors du COPIL du 4 juillet 2022.

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, maître d'ouvrage de la cité mixte Dominique Villars dont fait partie le collège Centre, a établi le nouveau coût de l'opération à partir de l'estimation prévisionnelle des travaux remise par le maître d'œuvre. Cette dernière s'avère bien plus conséquente également qu'initialement estimée au stade de la programmation.

Ces travaux, qui avaient été estimés, en novembre 2019, à 11,64 M€ TTC, atteignent aujourd'hui 18 M€ TTC. Cette forte réévaluation est liée à l'actualisation des prix depuis 3 ans, au contexte économique inflationniste sur les fournitures notamment, mais également aux contraintes techniques nécessitant notamment de reconstruire la partie centrale du bâtiment Verdun, de prendre en compte les travaux de confortement du mur d'enceinte de l'ancienne école primaire et l'installation

de classes provisoires. Le coût de l'opération passe ainsi de 15,4 M€TTC, montant indiqué sur la convention de financement établie le 16 décembre 2020, à 21,12 M€ TTC.

La consultation des entreprises sera engagée au premier trimestre 2023 pour être en mesure de commencer les travaux au début de l'été 2023.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Très bien ! Deuxième collègue à l'ordre du jour.

**Madame GRENIER.** - Et un troisième qui est bien avancé.

**Monsieur MOUGIN.** - C'est vraiment une bonne nouvelle parce que c'est quelque chose dont on parle régulièrement, et c'est vrai que la Députée Pascale BOYER doit être satisfaite de voir le travail avancer. Je remercie Maryvonne pour le pilotage de ce projet. Néanmoins, je pense qu'il serait intéressant, avec la rentrée scolaire qu'il y a eu, il y a quelques mois, de réunir le Comité de Pilotage pour assurer la continuité de la discussion avec l'équipe enseignante et le Chef d'établissement. Et aussi un élément qui me semble intéressant à partager avec vous qui concerne l'ensemble des Conseillers Départementaux de Gap, mais aussi les Conseillers Départementaux des cantons voisins : la problématique de la carte scolaire. Le Département va mettre plusieurs M€ dans la restructuration du collège Centre, mais il y a un bémol sur le fait qu'il a une démographie inquiétante, avec une baisse d'inscrits d'année en année, du fait de la carte scolaire qui oblige les jeunes gapençais et des communes aux alentours d'aller sur le collège Sud. C'est une inquiétude parce que l'on est en train de faire du collège Sud un collège surdoté en termes d'élèves et de vider petit à petit le collège Centre.

Le collège Centre est un établissement qui, culturellement, est très important pour les Gapençais. C'est un collège de centre-ville, un collège où l'on peut se rendre à pied, et on met des gamins dans des bus pour les amener au collège Sud ; c'est une aberration. Je pense à moi qui était jeune Charançon, qui pouvait aller au collège Centre en bus, en prenant la ligne 2. Maintenant, on force des gamins à prendre deux bus pour aller au collège. On parlait tout à l'heure de développement durable, je pense qu'il faudrait avoir des considérations un peu plus poussées que simplement des quotas d'enfants que l'on met dans des collèges.

C'est vraiment quelque chose que je voulais partager. Je sais qu'à Veynes, à La Roche-des-Arnaud, c'est entre aller au collège Sud et aller au collège de Veynes. Je pense que si les élèves de La Roche-des-Arnaud pouvaient aller dans un établissement qui est plutôt prestigieux pour chez nous, et aller au collège Centre, ce serait bien mieux que d'aller au collège Sud ou au collège de Veynes. Je pense que cela fait partie des discussions qui doivent dépasser le cadre gapençais pour intéresser l'ensemble des Maires et des Conseillers Départementaux voisins de la ville de Gap. En tout cas, merci, Maryvonne, pour le pilotage de ce dossier.

**Madame GRENIER.** - Deux réponses à tes deux questions. La première concerne le Comité de Pilotage. Tu sais que c'est la Région, puisqu'il s'agit d'une cité mixte, qui pilote ce type d'opérations. Nous avons fortement insisté en juillet pour que nous organisions ce Comité de Pilotage ; ce qui a été fait. Il y a eu d'ailleurs une très forte représentation du collège et des retours intéressants puisque les suggestions qui avaient été faites par les enseignants ont été presque toutes prises en compte.

En revanche, j'ai rappelé aussi à l'établissement, lors d'un dernier Conseil d'Administration, que les rapports entre le chef d'établissement et le maître d'œuvre, notamment la Région, se font très

régulièrement, et il est bon aussi qu'il y ait des retours auprès de l'équipe éducative sans que, pour autant, il y ait un Comité de Pilotage.

Pour la deuxième question, tu as raison, on a un vrai sujet pour la carte scolaire entre de forts effectifs au collège de Fontreyne et des effectifs fortement en baisse au collège Centre et un peu en baisse au collège Mauzan.

Nous réfléchissons à cette remise en ordre de la carte scolaire. Ce n'est pas un sujet très facile parce que quand on regarde le détail de la carte scolaire, on se rend compte qu'il est assez facile, même compte tenu de ce contexte actuel, de se rendre dans les établissements rattachés dont tu parles. Nous y réfléchissons, et nous voudrions qu'à la rentrée prochaine, au moins au collège Centre, il n'y ait pas une baisse aussi importante. Les deux chefs d'établissement, que ce soit celui de Fontreyne ou celui du collège Centre, appellent très fort à cette réflexion.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Sur ce rapport, s'il n'y a pas d'autre demande de parole, je le mets au voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

### **INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

**CD-22-12-1633 MODERNISATION ET SECURISATION DU RESEAU -  
ADHESION CEREMA - DEC. 2022**

**Monsieur CANNAT**. - Il s'agit aujourd'hui d'adhérer au CEREMA (Centre d'Études et d'Expertises sur les Risques à l'Environnement, la Mobilité et à l'Aménagement), l'ancien CT qui était à Aix, sachant que le domaine d'expertise du CEREMA recouvre nos domaines d'intervention en jeu, notamment les infrastructures routières (routes, ouvrages d'art, murs de soutènement, risques naturels). Cette adhésion se monte à 1 250 €

pour 2023 ; elle va augmenter les années suivantes. Cela permettrait d'adhérer pendant la durée du mandat et d'être présent et acteur au sein de la gouvernance du CEREMA.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Très bien. Les désirs de Monsieur CANNAT sont des volontés pour l'Assemblée Départementale.

**Monsieur CANNAT**.- Je ne vous consomme pas trop, Monsieur le Président : 1 250 € sur un budget tel que l'a présenté Patrick, c'est un pourboire.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Nous n'allons pas discuter, je mets ce rapport directement aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-22-12-1681 POLITIQUE MOBILITES - TRANSFERT DES ROUTES  
NATIONALES DANS LE CADRE DE LA LOI 3 DS - DEC. 2022**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je vous en ai parlé dans mon propos introductif. Je voulais revenir sur cette position que l'on avait évoquée, lors de notre dernière réunion. Et d'ailleurs, le rapport que vous avez sous les yeux propose d'arrêter la discussion et de couper court à toutes les discussions que l'on a pu avoir avec les services de l'État pour le transfert des 153 kilomètres de Routes Nationales dans le département des Hautes-Alpes.

Après mûres réflexions et après discussions, aujourd'hui, je pense que l'on peut tenter, parce que cela reste ce que l'on disait il y a un mois sur l'opportunité de regrouper la gestion de ces réseaux routiers - je rappelle plus de 2 000 kilomètres du côté départemental, 153 kilomètres

du côté de l'État : il y avait du sens, et tout le monde était d'accord pour partager cette analyse, qui est d'ailleurs partagée dans beaucoup de départements de France.

Nous sommes devant une incompréhension parce que les discussions avec les services de l'État n'ont pas eu lieu. Il y a eu des rendez-vous, on nous a dit : « Voilà le paquet, vous le prenez, 153 kilomètres, vous le prenez, on vous donne 64 agents, un budget pour gérer ces agents, et 5 millions ou 5 millions et demi pour gérer le réseau routier, et on ne parle de rien d'autre ». On ne se pose pas des questions pour savoir si les routes de montagne sont plus difficiles à gérer et à exploiter, donc avec un coût supérieur. On n'a pas pu discuter sur les projets qui sont aujourd'hui à l'étude sur le réseau national, si ces routes nationales sont transférées. On n'a pas eu droit à discuter au sujet d'un nouveau Contrat de Plan État Région (CPER) pour envisager des collaborations financières entre l'État, la Région et le Département, sur l'ensemble des réseaux routiers du département. Bref ! Il n'y a pas eu de discussion.

La solution prise par certains de mes collègues dans des départements est de dire : puisque l'on ne peut pas discuter avec l'État, il n'a qu'à se garder ses Routes Nationales.

Je vous propose aujourd'hui d'avoir une position, au moins provisoirement, un peu intermédiaire puisque l'on n'a pas pu discuter avec les représentants des administrations qui, probablement, avaient des instructions pour ne pas déborder le cadre de la discussion. Je ne mets pas en cause les services de la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMED) ni ceux de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), c'étaient peut-être des instructions qu'ils avaient du Préfet de Région pour ne pas discuter justement de ces questions-là.

Aujourd'hui, nous considérons que l'on pourrait se mettre d'accord, à condition d'avoir quelques avancées dans ces domaines que je viens de vous citer. Et pour que l'on puisse discuter, il faut passer au-dessus, aller à l'échelon politique et demander à Clément BEAUNE, le ministre des Transports, de nous recevoir ou de nous dire que ce n'est pas discutable. On aura perdu trois jours pour discuter de cela, peut-être, mais au moins on aura fait une démarche globale pour dire que nous avons la volonté de récupérer ces Routes Nationales, mais il ne faut pas que l'on mette en péril le Budget du Département, au travers d'une décision hâtive sur laquelle on n'aura pas pu se positionner.

Je vous propose d'acter une délibération par laquelle vous me demandez d'intervenir auprès du Ministre des Transports pour renouer un peu la discussion et éventuellement atteindre quelques avancées dans cette discussion un peu générale.

Voilà résumé le projet de rapport que je voulais vous proposer, aujourd'hui.

**Monsieur CANNAT**.- Monsieur le Président, je crois que vous avez pas mal résumé les choses. Je tenais à remercier à la fois Alain RAMOND et Jérôme SCHOLLY d'avoir eu la patience de discuter avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), et d'essayer de trouver ensemble une solution pour que vous puissiez aujourd'hui proposer un rapport qui comprendrait le transfert de ces Routes Nationales (153 kilomètres) au Département.

Lors des deux précédentes séances, nous avons toujours dit la même chose, Président : si les conditions étaient réunies pour ce transfert des routes, nous y serions favorables, à condition qu'il y ait les chèques qui correspondraient aux travaux qui nous incomberaient. Aujourd'hui, on peut dire que les conditions ne sont pas réunies pour que l'on puisse

valider, comme c'était prévu, ce rapport. Je suis complètement d'accord avec vous et prêt à vous accompagner, Monsieur le Président, auprès du ministre des Transports puisqu'il faut, maintenant, passer à un échelon supérieur. Monsieur le Président, vous n'avez pas parlé de l'Assemblée des Départements de France (ADF), mais vous avez su tisser des liens et des relations étroites avec Monsieur SAUVADET, le Président de l'ADF, et je crois qu'il faut maintenant actionner tous les leviers, que ce soit à la fois à l'Assemblée des Départements de France et auprès du Ministre des Transports, pour que le Département des Hautes-Alpes se fasse entendre et comprendre, et que l'on puisse prendre ces 153 kilomètres de Routes Nationales sans pour autant fragiliser les finances du Département.

Je suis donc plus que solidaire avec vos propos, et cela résoudrait pas mal de problèmes, que ce soit le pont de Savines-le-Lac, la déviation de La Roche-de-Rame. Ce sont autant de sujets qui doivent être évoqués.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci, Monsieur CANNAT.

Monsieur MURGIA ?

**Monsieur MURGIA**.- Merci, Monsieur le Président. Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure : mon soutien à cette initiative, en répondant au passage à notre collègue Rémi ROUX. J'entends les critiques potentielles. Cela étant dit, il faut que l'on essaie. La question est : est-ce un bon projet ou pas ? C'est la seule question. Est-ce que, aujourd'hui, il y aurait un sens à ce que le Département des Hautes-Alpes gère tous les grands axes du département ? La réponse est oui, Inévitablement oui.

Partant de là, soit on met un terme aujourd'hui, et on aura peut-être des regrets un jour parce que l'on se dit que des efforts de l'administration nous auront empêchés de mener à bien quelque chose qui

peut radicalement changer la manière dont nous allons gérer les infrastructures routières dans ce département, pour les 20 ans à venir. Soit on essaie de discuter.

J'entends les critiques que vous faites à l'égard du gouvernement, mais je crois qu'il faut savoir se souvenir que la question n'était pas de savoir si Joël GIRAUD est toujours ministre ou pas. La question est que le gouvernement de la République s'applique à tous les départements, et si les projets dans les territoires ne pouvaient sortir que dans des départements qui ont un ministre, je crois qu'il y aurait peu de projets qui sortiraient, et ce serait une piètre image de la République que l'on donnerait. Donc, le sujet, aujourd'hui, n'est pas de savoir si l'on a un ministre ou pas dans les Hautes-Alpes, nous avons des parlementaires, mais on a surtout un Président de Département, si cela vous a échappé. Et je trouve qu'il est anormal qu'il ne puisse pas avoir, avec l'ensemble de ses Vice-Présidents, une discussion fondée, technique.

Aujourd'hui, cette discussion n'a pas eu lieu. Je crois donc qu'il est logique de vous demander à toutes et à tous de peser de tout votre poids pour que l'on ait une discussion au plus haut niveau de l'État sur ce dossier, et que l'on dise : nous sommes prêts potentiellement à jouer le jeu d'un texte de loi qui a été largement partagé entre les deux Chambres, qui est un texte largement amendé par les Sénateurs, et donc par les territoires, qui est un bon texte, à mon avis. Nous sommes prêts à jouer le jeu, mais pour conclure une discussion, il faut que l'on soit deux. Je crois qu'aujourd'hui, il faut tenter cette aventure-là, il ne faut pas en préjuger. Dans le pire des cas, comme dit le Président, on aura perdu trois jours. Je suis prêt à prendre ce pari. Je crois que le jeu en vaut la chandelle. Et je crois que le plus important est de ne pas raconter n'importe quoi aux gens, c'est-à-dire : si le Département reprend les Routes Nationales, on va faire tous les travaux qui n'ont pas été faits depuis 30 ans. Ce n'est pas vrai. En

revanche, dire qu'il y aura une cohérence, une efficacité et une logique, je pense que tous nos administrés peuvent comprendre. Quand on fait une demi-heure de route et que l'on a traversé trois réseaux différents, avec trois systèmes de déneigement différents, et accessoirement trois vitesses de route maximales différentes, il me semble que nos administrés peuvent logiquement attendre de nous que l'on fasse cette démarche et que l'on essaie d'aller à Paris pour se mettre d'accord. Je crois que c'est le minimum syndical que nous devons à nos administrés.

En revanche, je crois que l'État nous doit aussi cela : avec tout le respect qui est le nôtre vis-à-vis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), il me semble que le principe de la négociation est de commencer par discuter. À ce stade, ce n'est pas une négociation, c'est une fin de non-recevoir. Je suis persuadé que le Ministre Clément BEAUNE saura saisir la balle au bond.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci. Jean-Baptiste AILLAUD ?

**Monsieur AILLAUD**.- Monsieur le Président, chers collègues, avec Séverine RAMBAUD, nous nous associons totalement à ce qui a été dit par vous-même et les Vice-Présidents, Marcel CANNAT et Arnaud MURGIA. La nécessité de discuter avec l'État est impérieuse aujourd'hui. Il s'avère que - cela a été expliqué en long, en large et en travers - ces discussions n'ont pas pu avoir lieu, et qu'il convient de les poursuivre, en tout cas de faire en sorte qu'elles soient mises en œuvre au mieux parce que ce transfert des Routes Nationales a du sens. Même s'il s'agit simplement de 153 kilomètres sur notre département, il a aussi des spécificités qui doivent être entendues au plus haut sommet de l'État, et il convient de solliciter le Ministre Clément BEAUNE qui, en vertu de son

autorité, doit faire entendre raison aux services régionaux pour que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMED) puissent enfin entrer en négociation avec nous.

Aujourd'hui, c'est le bon moment pour parler de tout cela, avec la vingtaine de centimètres de neige que nous avons dans le secteur de Gap et certainement bien plus en altitude. Le déneigement est plus cohérent s'il est assuré par une seule entité ; ce n'est pas le cas aujourd'hui. S'interdire des négociations avec l'État ou y couper court serait d'une stupidité absolue. Pardon de le dire. Nous souscrivons donc tout à fait aux propos qui ont été les vôtres, Monsieur le Président, et à ceux des Vice-Présidents en charge qui se sont exprimés sur ce dossier.

Enfin, dans un tout autre registre, je voudrais apporter une pierre supplémentaire à l'édifice qui voudrait remercier solennellement le Colonel MOREAU pour les bons services rendus dans ce département, pendant 15 ans, à la tête du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). J'aurai le plaisir un peu particulier de le croiser sur une commune chère à son cœur, qui est aussi très chère au mien, vous l'avez compris.

Je voudrais associer à ces remerciements, ou en tout cas avoir une pensée toute particulière pour quelqu'un qui gravite dans les méandres de ce département, dans une instance quelque peu à part, qui a tenu toute son importance pendant 31 ans, Marie-Jeanne PASTOR, à la tête de l'Office Public HLM. Carole, si tu le veux bien, je souhaiterais que tu puisses la remercier pour le travail formidable qu'elle a effectué sur ce département, avec beaucoup d'humanité, beaucoup d'écoute, une poigne aussi, certes, mais c'est important au vu des fonctions exercées.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, pour Marie-Jeanne PASTOR. Carole ?

**Madame CHAUVET**.- Juste pour dire que j'avais prévu de faire une petite intervention avec Marie-Jeanne, ce matin, et compte tenu de la neige, c'était compliqué. Merci de tes propos envers la Directrice Générale de l'Office Public de l'Habitat.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Monsieur ROUX ?

**Monsieur ROUX**.- Concernant ce transfert des routes, je pense qu'il ne faut pas être dogmatique. Ce qui compte, c'est le résultat. Aujourd'hui, l'État ne fait pas ce qu'il devrait faire sur le réseau Routier National, sur les deux réseaux que nous avons. Il ne faut pas se borner à dire « c'est le rôle de l'État, et si l'État ne fait rien et n'est pas à la hauteur... ». Évidemment, s'il nous donne les moyens, on signe tout de suite. C'est pour cela que je valide de s'adresser aux Politiques, d'autant plus que les points d'attention sur lesquels je vous ai interpellé, Monsieur le Président, et interpellé Marcel, ont été relevés. Je ne vois pas pourquoi je voterais contre. Si l'État nous donne les moyens de moderniser, banco ! S'il ne veut plus s'en occuper, mais qu'il en donne les moyens, on ira.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je vous ai donc proposé une nouvelle version de ce rapport que vous avez devant vous. S'il n'y a pas d'autres observations, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vous remercie.

**◆ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE****AGRICULTURE****CD-22-12-1613 AGRICULTURE ET FORET - SCHEMA DEPARTEMENTAL  
D'ACCES À LA RESSOURCE FORESTIERE - DEC. 2022**

**Monsieur HUBAUD.**- Le Code Forestier précise que le Département élabore, chaque année, un Schéma d'Accès à la Ressource Forestière, en concertation avec les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale concernés.

La délibération du 12 juillet 2019 du Conseil Départemental a approuvé le lancement du Schéma d'Accès à la Ressource Forestière et a abouti à la création d'un outil type GPS, permettant d'identifier les itinéraires depuis les massifs forestiers jusqu'aux unités de transformation des bois.

Pour répondre au cadre réglementaire, il convient d'engager une concertation avec les communes, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale concernés. Pour autant, au-delà de l'outil qui a été conçu et la consultation à venir avec les collectivités, il est proposé de s'appuyer sur le Schéma d'Accès à la Ressource Forestière pour créer un lien d'échanges dans la coopération des partenariats entre le Département, les communes gestionnaires de voirie, gestionnaires de la forêt publique, de la forêt privée, des exploitants forestiers. L'objectif *in fine* est que chaque acteur intègre les contraintes des autres dans un objectif de mobiliser plus de bois, dans des meilleures conditions et dans le respect de toutes les voiries et les accès concernés.

Ce projet renforcera l'action du Département pour la filière bois dont le plus récent, le projet Alpes Bois Collage, le financement de l'unité de granulation de La Roche-des-Arnaud, de la chaufferie du Sanctuaire de

Notre-Dame-du-Laus, et d'autres qui sont en cours ou qui marchent grâce au contrat d'objectifs avec l'Agence De l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie (ADEME).

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Très bien. Il s'agit d'un bon rapport. S'il n'y a pas d'observations, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**CD-22-12-1666 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - OPERATION GRANDS COLS - CONVENTION DE MANDAT AVEC ISERE AMENAGEMENT - COL DU GALIBIER - DEC. 2022**

**Monsieur MURGIA**.- Chers collègues, c'est Noël, on investit de l'argent sur les plus beaux endroits des Hautes-Alpes, c'est normal. Je vous propose donc, sur la demande du Président, de nous autoriser à lancer l'opération Grands Cols au Galibier, et pour ce faire, de nous entourer de l'aménageur Isère Aménagement, qui est la Société Publique Locale (SPL) du Département de l'Isère, dans laquelle nous sommes actionnaires, et qui œuvre déjà pour le compte du Département des Hautes-Alpes pour le projet de modernisation du Col du Lautaret dont les travaux ont déjà démarré cet été, qui reprendront au printemps prochain. En parallèle, les travaux à l'Isoard sont quasiment terminés. C'est d'ailleurs magnifique, je vous encourage à y aller. C'est vraiment une très belle réalisation. Donc, l'Isoard, c'est terminé ; le Lautaret, c'est en cours, on en aura bien pour deux ans, c'est un chantier extrêmement complexe, comme vous le savez.

L'idée désormais est de passer sur le Galibier, sujet complexe parce que nous sommes à la frontière des deux départements et donc des

deux régions, et nous avons des sujets réglementaires et de coopération qui ne sont pas simples, d'autant que le Col n'est pas du tout le même d'un côté comme de l'autre. Nous avons des enjeux très forts. Qui plus est, une délibération a été prise, dans cet hémicycle, il y a quasiment 20 ans, sous la présidence d'Alain BAYROU, qui visait déjà à imaginer une modernisation du Col du Galibier, avec l'idée de travailler sur l'ancienne route qui existait.

A l'époque, l'idée était de faire un vrai enrobé et de faire passer les cyclistes sur l'ancienne route pour libérer la circulation actuelle des voitures. Aujourd'hui, l'idée n'est plus totalement celle-là, mais elle peut un peu l'être car on voit bien le développement du VTT, du VTT électrique. Bref ! On a cette ancienne route au milieu, on a un site sur le Col dans lequel on voit bien que les usages sont mal utilisés puisque c'est très petit, on s'arrête un peu difficilement, on n'a pas de valorisation touristique. Vous voyez que nous avons encore beaucoup de choses à faire. Sur Agnel, nous avons également encore beaucoup de choses à faire.

L'idée était d'engager et de terminer la programmation Grands Cols en 2023, et de s'engager dans la définition de ce que nous pourrions faire sur les grands sites. Je sais que c'est une attente. Je regarde Madame le Maire de Vallouise-Pelvoux qui travaille, d'ores et déjà, avec le Parc National des Écrins pour essayer d'imaginer comment nous pourrions définir les contours d'un travail sur le Pré de Mme Carles.

Je voudrais vraiment insister là-dessus : aujourd'hui, c'est la capacité du Département à incarner sa présence dans les sites les plus importants et aux côtés de communes qui auraient du mal, seules, à réaliser de tels travaux. Je voudrais vraiment, Président, vous en remercier et demander le soutien de l'ensemble de l'hémicycle sur cette politique publique qui me semble bien engagée et qui porte ses fruits.

Au passage, je voudrais dire moi aussi merci à quelqu'un, qui ne part pas : Christian ROMAN qui assume une charge de travail extraordinaire pour des résultats qui le sont tout autant, sous l'autorité bien entendu d'Alain RAMOND et de toute l'équipe, Monsieur le Directeur Général des Services.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Merci, Monsieur MURGIA, pour ces félicitations à un homme important dans notre Collectivité.

Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-22-12-1667 ALPES BOIS COLLAGE - CONVENTION DE DELEGATION  
ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES ET LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BUECH DEVOLUY - DEC.  
2022**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- La nouvelle convention qui est proposée aujourd'hui est la finalisation des accords entre la Communauté de Communes et le Département sur ce projet Alpes Bois Collage. A travers cette convention, le Département sera propriétaire d'un bâtiment qu'il va construire et qu'il va mettre à la disposition d'une entreprise qui s'appelle Alpes Bois Collage.

C'est un peu différent parce que l'on devait, dans un premier rapport, intervenir en lieu et place de la Communauté de Communes. Pour des questions juridiques et financières, notamment sur la récupération de la TVA, c'était un peu compliqué d'envisager ce type d'organisation. Aujourd'hui, le Département va être propriétaire du sol sur lequel il va construire un bâtiment, pour lequel il va percevoir un loyer, au travers d'un

crédit-bail et qui, dans 25 ans ou 26 ans, sera remis à disposition définitive de la société Alpes Bois Collage.

S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

### EAU

#### **CD-22-12-1625    EAU - APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION DE MATERIELS - DEC. 2022**

**Monsieur PEYTHIEU**.- C'est bientôt Noël, et nous avons déjà eu, dans le Nord du département, des petits cadeaux. Je voudrais aujourd'hui mettre à l'honneur, puisque l'on va parler de *Terre de Jeux* dans quelques instants, Richard JOUVE, notre fondeur qui, la semaine dernière, a gagné le sprint classique, une Coupe du Monde.

*(Applaudissements)*

Ce rapport n'aura aucun impact budgétaire puisqu'il s'agit simplement d'une mise à disposition de moyens, dans le cadre de la gestion des cours d'eau et de la préservation de la ressource, qui sont des sujets que traite le Département depuis 2004.

Pour mener à bien ces missions, le Département s'est doté d'outils techniques spécifiques aux prélèvements, à la mesure et autres investigations.

Les structures partenaires du Département des Hautes-Alpes, compétentes dans le domaine de la gestion des cours d'eau, sont amenées à utiliser des matériels identiques à ceux du Département.

Dans une logique de mutualisation de moyens techniques, il est opportun d'encadrer le prêt de matériel entre le Département des Hautes-Alpes et ces structures partenaires, telles que les syndicats de rivière et les Communautés de Communes.

Une convention-type de prêt de matériels a été rédigée, qui est adossée au rapport. Elle facilitera la démarche entre les structures.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Merci, Éric. Pas d'observations sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## ◆ VIE LOCALE ET PROXIMITÉ

### CULTURE

CD-22-12-1642 CEDRA - ALCOTRA - DEC. 2022

**Madame SAUDEMONT.**- Il s'agit d'une démarche que nous voulons avoir vis-à-vis des appel à projets ALCOTRA 2021-2027. Je rappelle ce qu'est ALCOTRA : c'est un fonds européen interrégional transfrontalier avec l'Italie et très bien financé. Dans le cadre d'un appel à projets ALCOTRA, le Département souhaite participer au programme suivant : renforcer le rôle de la culture dans le développement durable, dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale avec les partenaires italiens qui sont l'association Fort de Bard, dans la vallée d'Aoste, et le réseau de communes Faule-Moretta dans la province de Cuneo. Ces deux entités sont venues nous solliciter et nous demander d'être volontaires sur le projet ; ce que nous sommes.

Ce projet porte sur la création d'une Route des Arts adossée à l'historique Route du Sel. Peut-être d'autres routes d'ailleurs, peut-être la Route Napoléon. Il s'agit, par le prisme de l'art contemporain, mais pas seulement, de découvrir l'histoire de nos territoires respectifs, de découvrir les liens au travers du regard d'artistes, dans un souci de réappropriation et de transmission.



du département dans un partenariat bilatéral, et prenant en compte les obligations des parties dans tous les domaines qui les lient. La convention en vigueur étant arrivée à son terme, son renouvellement est nécessaire.

La présente convention, applicable à la rentrée scolaire 2022-2023, pour une durée de 6 ans, a été rédigée après réalisation et présentation du bilan de la précédente convention, et l'organisation d'une concertation avec chaque collège du département, y compris les trois cités mixtes.

Elle se structure à partir de trois objectifs : la démarche Qualité, la pérennité des ouvrages et la poursuite du partenariat Éducation Nationale / Établissements Publics Locaux d'Enseignement et Département.

Cette convention intègre également le Schéma directeur du numérique des collèges et la loi 3DS, notamment l'article 145 qui reconnaît l'autorité fonctionnelle du Département sur les adjoints gestionnaires des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) qui sont des fonctionnaires de l'État.

Ce nouveau fonctionnement a été présenté aux chefs d'établissement et aux gestionnaires, conjointement par les services du Rectorat et le Département, lors du Conseil d'Orientation de la Vie des Collèges qui s'est réuni le 5 octobre 2022.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Pas d'observations sur ce rapport ?

Je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**JEUNESSE****CD-22-12-1604 JEUNESSE - PLAN D' ACTIONS JEUNESSE - DEC. 2022**

**Madame GRENIER.**- Je vais juste faire une petite introduction, et je céderai la parole à Valérie.

L'an passé, nous nous étions fixé un objectif : celui d'accompagner nos jeunes Haut-Alpins à travers leur projection dans l'avenir. La crise sanitaire a rappelé avec force la nécessité d'agir pour renforcer et élaborer de nouveaux projets qui répondent aux besoins et aux aspirations des jeunes.

Nous considérons que le Département est un échelon adapté pour conduire une politique Jeunesse partenariale, avec un dialogue privilégié avec les experts, les élus, les professionnels qui œuvrent en faveur de la jeunesse.

La recherche d'une coopération commune s'accompagne aussi d'une indispensable transversalité avec les autres services du Département – nous l'avons rappelé à plusieurs reprises ce matin - pour une meilleure prise en charge et une meilleure efficacité. Mais, une telle politique ne peut être mise en place sans une démarche de concertation avec les jeunes. À cet effet, environ 300 jeunes ont été consultés. La concertation devra pouvoir se faire de façon régulière et coordonnée. Les jeunes sont les acteurs du changement, il faut donc leur donner le pouvoir d'agir et de mobiliser les autres. Ceci étant dit, Valérie, je te cède la parole.

**Madame GARCIN-EYMEOUD.**- Merci, Maryvonne. Nous avons avec Maryvonne, en lien très étroit avec nos services que je remercie également pour leur efficacité et la qualité du travail qui a été effectué, consacré l'année 2022 à une vaste réflexion sur la politique Jeunesse du Département. Nous nous y étions engagés ; nous l'avons fait. Une réflexion

qui nous a conduits à consulter des jeunes. C'est la base : on ne peut pas prétendre travailler sur un Plan Jeunesse sans connaître leurs besoins et leurs sentiments. 300 jeunes ont été associés à notre démarche afin de définir au mieux les actions à mettre en œuvre pour toujours mieux les accompagner.

Nous partons du principe que le Département fait beaucoup de choses dans des domaines très variés et que les fils conducteurs de l'action départementale sont : l'Autonomie des personnes, la Solidarité, l'Attractivité du territoire. Nous accomplissons beaucoup en matière d'aménagement du territoire, et cette action serait vaine si nous n'avions pas à l'esprit les Hautes-Alpes que nous souhaitons pour nos enfants, à moyen et plus long termes. D'où l'objectif de ce Plan d'actions pour la Jeunesse : renforcer le soutien du Département auprès des jeunes et contribuer à leur développement personnel et leur plein épanouissement au pays.

Certains prendront bien évidemment la décision de partir des Hautes-Alpes, notamment pour faire leurs études. Je souhaite que l'action départementale leur donne envie de revenir au pays, comme l'ont déjà fait un certain nombre de générations de Haut-Alpins, et à d'autres de venir s'y installer.

Mais quelle est donc la substance de ce Plan d'actions Jeunesse ? Je vous propose quelques diapositives pour le découvrir. Je vous laisse lire, je ne vais pas trop m'attarder sur le rappel du contexte, nous l'avons fait avec Maryvonne, en préambule. Mais, une chose importante que je tiens à rappeler : la politique Jeunesse du Département est une politique volontariste que nous souhaitons aujourd'hui consolider afin d'assurer le plus bel avenir à notre territoire et à celles et ceux qui le feront demain.

Notre nouveau Plan d'actions Jeunesse s'articule autour de trois axes : l'éveil du jeune, son engagement et son avenir, et un axe transversal qui est le dénominateur commun à ces trois axes, qui est le Département qui se doit de jouer un rôle fédérateur et coordinateur des acteurs intervenant dans le champ de la jeunesse, et moteur d'une politique ambitieuse et partagée. Nous n'avons pas la prétention de faire cavalier seul, mais bien de fédérer et d'être chef de file autour des acteurs qui œuvrent déjà en faveur de la jeunesse.

Dans chacun des trois axes que je viens de citer, des fiches-actions sont indexées afin de préciser le champ de notre action.

#### L'éveil du jeune :

- Favoriser la relation avec les jeunes, à travers la pratique d'activités ludiques, pédagogiques et sportives.
- Développer une culture Montagne chez les jeunes et faciliter l'accès aux pratiques.
- Favoriser la découverte et l'accès équitable à la culture, aux loisirs et aux sports, à travers l'organisation ou le soutien à des évènements Jeunesse.
- Poursuivre et renforcer le partenariat auprès des structures Jeunesse, à travers l'évolution des conventions cosignées. On retrouve bien ici notre rôle de coordonnateur et de fédérateur.
- Informer, sensibiliser les jeunes aux risques et enjeux liés à la société contemporaine.

#### L'engagement du jeune :

L'enjeu ici est de préparer les citoyens haut-alpins de demain parce qu'à un moment donné, les jeunes d'aujourd'hui seront celles et ceux qui seront à nos places et veilleront aux destinées de notre territoire. Il nous

faut donc leur transmettre et leur apprendre à penser collectivement et de manière citoyenne.

La fiche n° 6 :

- Favoriser l'engagement des jeunes à travers un appel à projets pour les 11-17 ans, revêtant un caractère d'utilité sociale ou d'intérêt général.

- Permettre la concertation de la jeunesse haut-alpine de manière régulière et coordonnée.

- Permettre à des jeunes de se former et de valider le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) sur le temps d'une année scolaire. Ce qui est fortement réduit par rapport à ce qui se pratique actuellement.

- Valoriser l'engagement et le parcours d'excellence des jeunes.

- Accompagner les initiatives du territoire en faveur des jeunes Haut-Alpins.

L'avenir du jeune :

Je reviens ici à mon idée de préparer les jeunes Haut-Alpins à un retour au pays parfaitement préparés pour s'épanouir dans leur vie professionnelle et personnelle. Il nous faut pour cela les sensibiliser à la question de leur avenir et leur donner accès à des ressources avec les moyens technologiques auxquels ils sont habitués.

La fiche n° 11 :

- Mettre en place une plateforme numérique pour les jeunes sur l'ensemble du département des Hautes-Alpes.

- Sensibiliser et accompagner les jeunes sur les enjeux de l'orientation professionnelle.

J'ouvre une petite parenthèse en rappelant que le Département a été un partenaire privilégié du 2<sup>ème</sup> Forum des Eco-délégués des classes

de collèges et lycées qui s'est tenu à Embrun dernièrement, qui a été une belle occasion pour nous de les écouter et d'entendre leurs sujets de préoccupation. Nous y étions avec Maryvonne et Marc VIOSSAT.

- Poursuivre et renforcer le partenariat avec le pôle universitaire à travers l'évolution de la convention existante.

- Aider les jeunes à se projeter dans une nouvelle vie afin de pouvoir mieux revenir, s'ils le souhaitent.

Et puis, ce fameux axe transversal sur lequel je passe rapidement puisque j'en ai déjà parlé.

La démarche est celle que nous connaissons dans nombre de nos domaines d'intervention. Il s'agit, en matière de jeunesse, peut-être de resserrer les liens avec les acteurs locaux qui agissent auprès d'eux : les collectivités, mais aussi les associations sportives ou culturelles.

Je disais donc en ouverture que 2022 avait été consacrée à élaborer cette nouvelle stratégie. 2023 permettra d'entrer dans l'action concrète, avec la mise en œuvre des fiches-actions. Je ne les ai pas détaillées, mais elles sont beaucoup plus complètes. Par exemple : on n'a pas parlé du permis de conduire, mais c'est aussi une des préoccupations qui est bien évidemment inscrite dans ces fiches.

Et puis, l'organisation, dès la fin de l'hiver, d'Assises de la Jeunesse nous permettra de nourrir notre plan d'actions et de parfaitement adapter les réponses que nous apportons aux préoccupations et aux besoins des principaux concernés.

Vous l'avez compris, 2023 sera plus que jamais l'année de la jeunesse haut-alpine.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Valérie et Maryvonne pour ce travail.

**Madame ROSSI**.- Je voudrais vous exprimer toute la satisfaction de notre Groupe pour la mise en place de ce projet et de cette thématique que nous avons appelée de tous nos vœux, dès les premières semaines de la prise de fonction dans ce nouveau mandat.

Féliciter également l'ensemble des services qui ont travaillé d'arrache-pied sur ce sujet, en fournissant un travail de grande qualité, en concertation avec les jeunes et toutes les structures qui travaillent de près ou de loin sur la jeunesse sur notre département.

Et enfin, vous remercier chaleureusement toutes les deux d'avoir associé notre groupe *Propositions pour les Hautes-Alpes* à ce travail. C'est moi qui étais déléguée pour y assister, mais chaque fois, j'en rapportais la substantifique moelle à mes collègues. Donc, vraiment vous remercier de nous avoir associés tout au long du processus, et vous dire que, bien évidemment, nous serons présents aux Assises de la Jeunesse, et que nous serons ravis de fêter l'année 2023 comme l'année de la Jeunesse.

**Madame SAUDEMONT**.- Je voudrais aussi remercier et féliciter d'ailleurs toute l'équipe, et Valérie et Maryvonne, sur ce travail de la jeunesse. Il me tient à cœur, vous savez pourquoi. Valérie et Maryvonne d'ailleurs m'ont beaucoup invitée dans leurs instances, et c'était réciproque puisque Valérie est venue aussi dans nos comités de pilotage Jeunesse puisque j'ai une casquette, au niveau du Comité de Massif Alpin où je représente le Département, et je suis élue référente du Groupe Jeunes. Sur ce Groupe Jeunes, nous avons pas mal avancé, et dans la convention interrégionale du Massif Alpin, qui est l'outil de financement de notre politique du Massif Alpin, que nous avons signée mercredi dernier, à Aix-les-Bains, le Groupe Jeunes a instauré une fiche « mesures » qui vise à financer toutes les actions de sensibilisation à la montagne.

Nous essayons, au niveau du Massif Alpin, de favoriser le retour au pays, mais en même temps de faire venir des jeunes qui ne sont pas nés dans nos massifs, mais qui aiment la montagne et qui ont envie de s'y installer. Cette fiche « mesures » sert à cela. Et si vous avez le loisir de l'exploiter, il y a un certain montant qui a été affecté à cela.

Je voulais aussi dire que, lors de cette dernière réunion de mercredi dernier, le groupe de travail Jeunesse, qui est un groupe transverse, a porté à la connaissance du Comité de Massif une résolution pour la situation des centres de vacances puisque les centres de vacances nous aident dans notre politique Jeunesse. Ils sont dans une situation assez désespérée puisqu'il y a eu -51 % de Chiffre d'Affaires entre 2019 et 2021, -75 % de saisonniers, des nuitées aussi, et énormément de centres qui ont fermé dans l'intervalle, à la suite de la crise Covid. Nous avons voté cette résolution qui sera remontée aux différents ministères.

Et puis, une deuxième motion qui va dans le sens de nos objectifs communs : une motion pour l'expression des jeunes. Nous avons demandé que les jeunes puissent venir s'exprimer, pas forcément comme a fait ALCOTRA, avec un Conseil des Jeunes, mais que les jeunes viennent dire eux-mêmes ce dont ils ont besoin. On s'est aperçu qu'à la suite du Covid, cette génération, que l'on pourrait appeler « Covid », a quand même un rapport au travail, des problématiques qui ont énormément changé dernièrement. Il faut leur donner la parole, et on la leur donnera au niveau du Massif Alpin.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci pour ces précisions. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**SPORTS****CD-22-12-1644 SOUTIEN AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU  
SPORT - PLAN D' ACTIONS "TERRE DE JEUX 2024" - DEC.  
2022**

**Madame MICHEL.** - J'en profite pour remercier mon collègue Éric PEYTHIEU pour le petit mot en faveur de Richard JOUVE. Et j'en profite aussi pour féliciter une jeune skieuse très prometteuse du club de ski de Serre-Chevalier, Chiara POGNEAUX, qui a marqué ses premiers points en Coupe du Monde, la semaine dernière ou il y a 15 jours, et je pense que c'est de bon augure pour la suite de la saison. Et, bien évidemment tous les skieurs nordiques et alpins haut-alpins qui sont de très bons ambassadeurs.

Cela fait un lien direct avec cette délibération qui est la présentation du plan d'actions *Terre de Jeux*.

Comme vous le savez toutes et tous, le Département des Hautes-Alpes est labellisé *Terre de Jeux 2024*, et porte la labellisation pour trois sites de sports de nature comme centre de préparation aux Jeux : Briançon pour l'escalade, Montgenèvre pour le VTT et L'Argentière-la-Bessée pour le canoë kayak.

Le Département porte, à travers tous ces labels, l'ambition de transmettre l'énergie des Jeux Olympiques de Paris 2024 sur l'ensemble du territoire, tout en valorisant son dynamisme sportif auprès de ses habitants. Pour cela, il est proposé un plan d'actions dédié pour accompagner cette ambition et animer le territoire départemental. Je vais vous en faire une petite énumération.

Quatre grands axes :

Axe 1 – *Terre de Jeux*, et son rapport avec le grand public, en lien avec l'éducation :

- Rapprocher les univers du sport, de l'éducation, de la culture, qui est le premier article de la Charte Olympique. À partir de 2023, par exemple, tous les événements culturels nationaux (les Journées du Patrimoine et la Fête de la Musique, notamment) auront un lien avec le thème de l'olympisme. C'est quelque chose qui est important à souligner avec cet axe transversal entre l'éducation, le sport et la culture.

- Accompagner les collectivités et les associations haut-alpines à faire vivre ce label *Terre de Jeux* sur leur territoire, pour s'engager dans l'aventure des Jeux. Il va y avoir le lancement d'un appel à projets pour les intercommunalités, afin de leur permettre de répondre aux trois objectifs de *Terre de Jeux*, et bien évidemment, une fiche sur la Semaine olympique et paralympique et la Journée olympique et paralympique. L'intérêt est de faire vivre à nos collégiens un moment sportif inclusif - c'est vraiment le mot de ces Jeux de Paris 2024 – et durable, en impliquant, encore une fois, nos sportifs ambassadeurs.

Un autre axe qui est en lien totalement avec notre Collectivité :

Axe 2 - La valorisation du haut niveau avec nos ambassadeurs *Terre de Jeux 2024*. Ce sont nos sportifs haut-alpins qui sont la vitrine de l'excellence sportive du territoire. Ils seront sollicités pour partager leur expérience et faire vivre leurs émotions du sport sur diverses actions de *Terre de Jeux*. Ils sont nos interlocuteurs privilégiés dans le développement de nos centres de préparation des Jeux. Une convention va être mise en place dans ce plan d'actions.

Et une chose aussi qui est très importante : l'implication des agents et des élus du territoire sur ce label *Terre de Jeux*, avec la mise en place de défis sportifs pour favoriser la mise en mouvement et créer une émulation d'équipe au sein même de notre Collectivité. Cela signifie que *Terre de Jeux* proposera un challenge intercantonal regroupant des agents, des élus et des sportifs ambassadeurs pour se challenger et vivre

une expérience collective. Chers collègues, à vos défis sportifs et à vos activités sportives !

Ce sera grâce à une application qui sera mise en place. J'en profite pour vous présenter les sièges « ballons » que vous voyez dans l'hémicycle. Ils ont été acquis par le Département. Ils sont une solution favorisant le mouvement sur son lieu de travail, avec une meilleure posture, la souplesse, l'équilibre, et pour permettre de muscler le haut du corps. Ces sièges seront proposés en test dans différents sites du Département. J'en profite pour vous annoncer qu'à la prochaine séance plénière, tous les élus seront assis sur ces sièges « ballons ».

*(Applaudissements)*

Plus sérieusement, je reviens à notre *Terre de Jeux*.

Axe 3 – L'axe avec les centres de préparation. Dans ces centres de préparation, nous avons des réunions régulières avec les différents centres de préparation. Nous allons aussi impliquer les athlètes et les ambassadeurs *Terre de Jeux* sur ces sites de référence.

Nous allons valoriser ces trois sites de pratiques grâce à des évènements : Mondial de l'escalade sur Briançon, une Coupe de France qui sera peut-être organisée à L'Argentière-la-Bessée pour marquer le lancement d'une rampe qui sera installée pour le canoë-kayak, et puis un évènement qui sera aussi sur Montgenèvre. Toute la communication sera effectuée autour de ces centres de préparation aux Jeux.

Et cela ne va pas sans un autre axe : l'axe de gouvernance, avec un comité de pilotage présidé par le Président, des Comités Techniques qui seront internes au Département, avec les techniciens du Département, mais aussi des différents territoires, et un groupe de travail avec les partenaires.

Voilà, chers collègues. J'en profite pour remercier notre chargée de mission, Alexandra LOUISON, qui est présente dans cette salle, sous

l'autorité de Christophe MARCELLIN et de Stéphane BERNARD, qui font un travail formidable. J'en profite pour leur dire que si c'est voté et accepté par nos collègues, il va falloir mettre les bouchées doubles pour que cela avance parce que je vous rappelle que *Paris 2024*, c'est demain.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Avant de revenir aux ballons de *Terre de Jeux 2024*, je vous conseille d'utiliser cela avec modération parce que je ne voudrais pas que le taux d'accidents de travail dans la Collectivité augmente.

Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## ◆ FINANCES

### FINANCES

**CD-22-12-1655 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH05 - OPERATION TERRE DES ORRES - LES ORRES - DEC. 2022**

*(Madame CHAUVET quitte l'hémicycle et ne participe ni au débat ni au vote)*

**Monsieur RICOU**.- Il s'agit d'un rapport classique qui vous propose d'accorder la garantie d'emprunt de la collectivité départementale à l'OPH 05 à hauteur de 50 %, pour un emprunt de 3 519 330 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de l'opération *Terre des Orres*, qui est une opération d'acquisition en VEFA de 26 logements situés au lieudit *Pré La Faysse*, sur la commune des Orres.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-22-12-1677 FINANCES - MODIFICATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE  
COMPTABLE ET FINANCIER - DEC. 2022**

**Monsieur RICOU**.- Il s'agit d'un document important qui encadre notre action en matière financière et budgétaire. Ce document évolue de manière régulière. Aujourd'hui, à travers ce rapport, il vous est proposé de le faire évoluer sur deux volets particulièrement importants.

Premièrement, la gestion des subventions, avec le versement des subventions et l'exigence qui était la nôtre jusqu'à présent de débloquent les subventions sur des dépenses acquittées. Cela avait pour conséquence notamment d'obliger les associations à faire l'avance de trésorerie, ce qui pouvait conduire à quelques situations compliquées. Ce n'est plus le cas dorénavant.

Deuxièmement, une modification importante concernant une autorisation de démarrage des travaux, avec une dérogation systématique puisque les maîtres d'ouvrage auront possibilité d'engager les travaux des opérations pour lesquelles ils ont obtenu un financement du Département dès lors qu'ils auront transmis leur dossier depuis 3 mois au Département. Ce qui évite de répondre à des demandes régulières et qui met un peu de souplesse et facilite la vie pour nos collectivités partenaires.

Cette dérogation automatique ne préjuge en rien de la décision du Département.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-22-12-1684 PRÊT SANS GARANTIE NI INTÉRÊT AU PROFIT DE LA  
COMMUNE DE BRIANÇON - AVENANT N° 1 - DEC. 2022**

*(Monsieur MURGIA quitte l'hémicycle et ne participe ni au débat  
ni au vote)*

**Monsieur RICOU**.- A travers ce rapport, il vous est proposé d'amender l'échéancier d'un prêt sans garantie ni intérêt que notre Collectivité avait accordé, en 2020, à la Ville de Briançon, d'un montant de 800 000 €, qui prévoyait un remboursement avec des échéances fixes à compter du 31 octobre 2022. Pour adapter cet échéancier à la trésorerie et le calendrier de mise en œuvre des projets structurants sur la ville de Briançon, il vous est proposé d'amender ce plan de remboursement, avec un premier versement de 100 000 € au 31 octobre 2024, suivi d'un versement 200 000 € au 31 octobre 2025 et au 31 octobre 2026, et le solde, d'un montant de 300 000 €, au 31 octobre 2027, pour clôturer ce dossier sur l'exercice 2027.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observations sur rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**◆ FONCTIONNEMENT****RESSOURCES HUMAINES****CD-22-12-1627 RESSOURCES HUMAINES - SEGUR DE LA SANTE :  
ADOPTION DE LA PRIME POUR LES MEDECINS**

**Madame GARCIN-EYMEOUD.**- Le décret du 30 novembre 2022 prévoit la faculté pour l'Assemblée de se prononcer sur l'instauration d'une prime mensuelle de 517 € bruts au bénéfice des médecins exerçant les fonctions de médecin PMI, de médecin du Centre de santé sexuelle, du médecin de PMI en territoire.

Nous vous proposons de se saisir de cette opportunité, notamment afin de valoriser l'attractivité du Département en sa qualité d'employeur public et, par voie de conséquence, le recrutement de médecins dans ses effectifs ; ce qui est très compliqué à l'heure actuelle. Le coût prévisionnel, en année pleine, est évalué à 62 000 €, qui sont bien évidemment inscrits au Budget que nous venons de voter.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-22-12-1628 RESSOURCES HUMAINES - PARCOURS PROFESSIONNELS  
: TAUX DE PROMOTION EN AVANCEMENTS DE GRADE**

**Madame GARCIN-EYMEOUD.**- Nous vous proposons de voter sur les taux de promotion des avancements de grade pour le personnel statutaire. Les taux actuellement en vigueur sont des taux adoptés en 2009. Nous vous proposons de les faire évoluer, notamment pour les

cadres d'emplois de catégorie C et du très faible gain de rémunération lié à un avancement d'échelon. Ce sont de savants calculs de pourcentage dont je vous ferai grâce.

Ces nouvelles dispositions permettront d'ouvrir des perspectives d'évolution professionnelle plus nombreuses pour les agents de catégorie C, soit 15 postes supplémentaires par rapport au dispositif existant, en 2023.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-22-12-1638    RESSOURCES    HUMAINES    -    CREATIONS    ET  
TRANSFORMATIONS DE POSTES - DEC. 2022**

**Madame GARCIN-EYMELOUD**.- Il s'agit là de la vie de la Collectivité, une collectivité qui évolue, avec des postes qui sont nécessaires au bon fonctionnement du service public départemental.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**DIVERS**

**CD-22-12-1609    AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION  
D'ESTER EN JUSTICE - SECOND SEMESTRE 2022**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Vous avez le récapitulatif sous les yeux : des actions en contentieux pour le second semestre 2022 qui concernent le Tribunal Administratif pour une requête en référé expertise,

une requête indemnitaire ; au Tribunal Judiciaire, une requête en contentieux social ; à la Cour d'appel de Grenoble, trois requêtes d'assistance éducative pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) et trois requêtes d'assistance éducative pour des mineurs.

Je vous demande simplement d'en prendre acte.

*(L'Assemblée prend acte à l'unanimité)*

**CD-22-12-1673    AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORG. EXT. -  
CONFERENCE DES FINANCEURS DU SPORT**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je vous propose de désigner Marine MICHEL en titulaire et Daniel GALLAND en suppléant.

Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-22-12-1674    AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORG. EXT. -  
COMITE REGIONAL DE PROGRAMMATION INTERFONDS ET  
COMITE DE SUIVI INTERFONDS - FEDER, FSE, FEADER -  
2021-2027**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Au Comité Régional de Programmation Interfonds, je vous propose de désigner Bernadette SAUDEMONT en titulaire, et Carole CHAUVET en suppléant. Et les mêmes pour le Comité de Suivi Interfonds.

S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

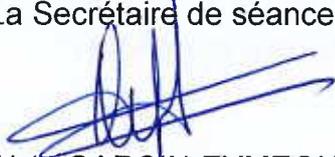
Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous remercie de votre participation active, surtout ceux qui ont beaucoup travaillé sur la

présentation de ces rapports, le Budget Primitif, bien entendu, et tous les rapports qui engagent la Collectivité dans la durée de notre mandat.

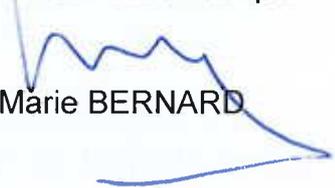
Nous faisons une pause de 5 minutes, et nous faisons une Commission Permanente dans la foulée.

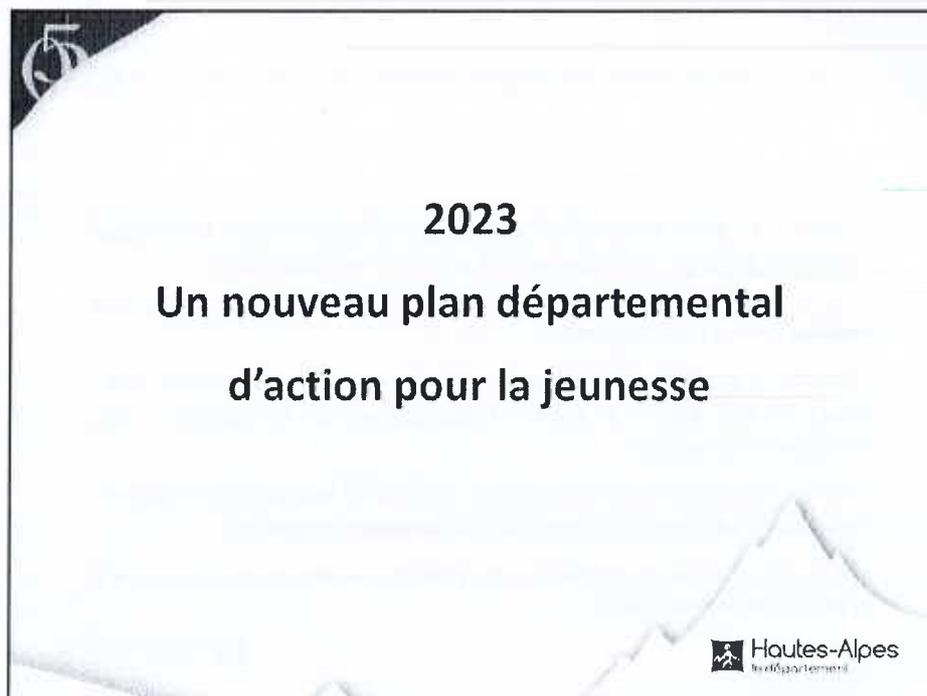
*(La séance est levée à 12 h 34)*

La Secrétaire de séance

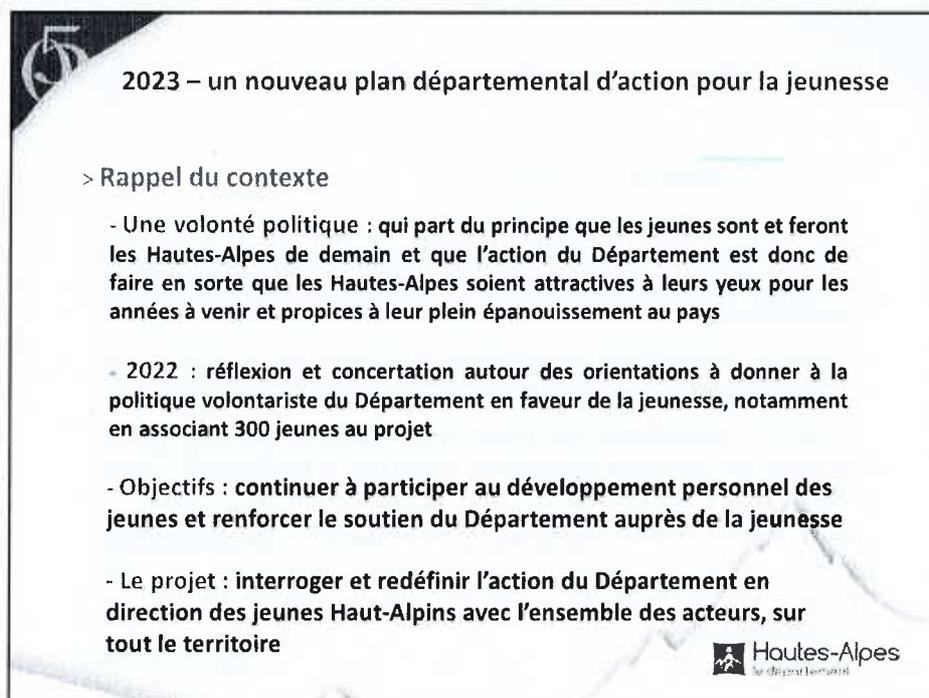
  
Valérie GARCIN-EYMEOUD

Le Président du  
Département des Hautes-Alpes

  
Jean-Marie BERNARD



1



2



## 2023 – un nouveau plan départemental d'action pour la jeunesse

### > Axe 1 – L'éveil du jeune

- Fiche n°1 : **favoriser la relation avec les jeunes à travers la pratique d'activités ludiques, pédagogiques et sportives sur le territoire ;**
- Fiche n°2 : **développer une culture "montagne" chez les jeunes et faciliter l'accès aux pratiques ;**
- Fiche n°3 : **favoriser la découverte et l'accès équitable à la culture, aux loisirs et aux sports à travers l'organisation ou le soutien à des évènements "jeunesse" ;**
- Fiche n°4 : **poursuivre et renforcer le partenariat auprès des structures "jeunesse", à travers l'évolution des conventions co-signées ;**
- Fiche n°5 : **informer, sensibiliser les jeunes aux risques et enjeux liés à la société contemporaine ;**



3



## 2023 – un nouveau plan départemental d'action pour la jeunesse

### > Axe 2 – L'engagement du jeune

- Fiche n°6 : **favoriser l'engagement des jeunes à travers un appel à projets pour les 11/17 ans revêtant un caractère d'utilité sociale ou d'intérêt général ;**
- Fiche n°7 : **permettre la concertation de la jeunesse haut-alpine de manière régulière et coordonnée ;**
- Fiche n°8 : **permettre à des jeunes de se former et valider le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (bafa) sur le temps d'une année scolaire ;**
- Fiche n°9 : **valoriser l'engagement et le parcours d'excellence des jeunes ;**
- Fiche n°10 : **accompagner les initiatives du territoire en faveur des jeunes haut-alpins ;**



4



**2023 – un nouveau plan départemental d'action pour la jeunesse**

> **Axe 3 – L'avenir du jeune**

**Fiche n°11 : mettre en place une plateforme numérique pour les jeunes sur l'ensemble du département des Hautes-Alpes ;**

**Fiche n°12 : sensibiliser et accompagner les jeunes sur les enjeux de l'orientation professionnelle ;**

**Fiche n°13 : poursuivre et renforcer le partenariat avec le pôle universitaire à travers l'évolution de la convention existante ;**

**Fiche n°14 : aider les jeunes à se projeter dans une nouvelle vie – peut-être – afin de pouvoir mieux revenir s'ils le souhaitent ;**



5



**2023 – un nouveau plan départemental d'action pour la jeunesse**

> **Axe transversal**

**Fiche n°15 : le Département, fédérateur et coordinateur des acteurs intervenant dans le champ de la jeunesse et moteur d'une politique ambitieuse et partagée**



6



**2023 – un nouveau plan départemental d'action pour la jeunesse**

> Calendrier à venir

**Mars 2023 : Assises de la jeunesse**  
Présentation du plan à l'ensemble des partenaires œuvrant dans le domaine de la jeunesse;

**Année 2023 et suivantes : animation et mise en œuvre des fiches actions et point régulier de bilan et perspectives avec le Comité de pilotage**



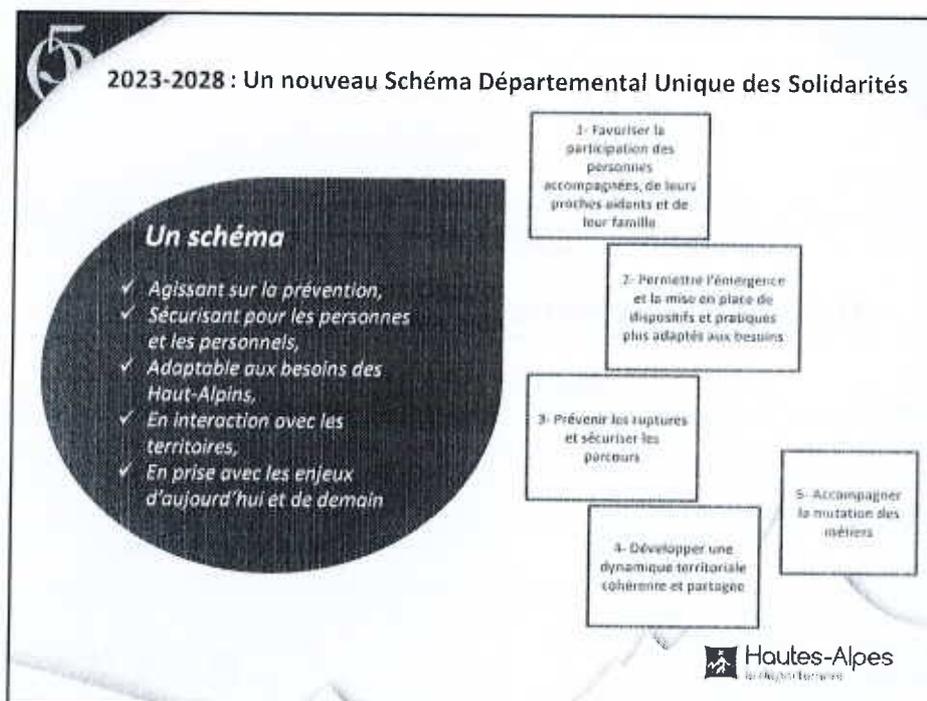
7



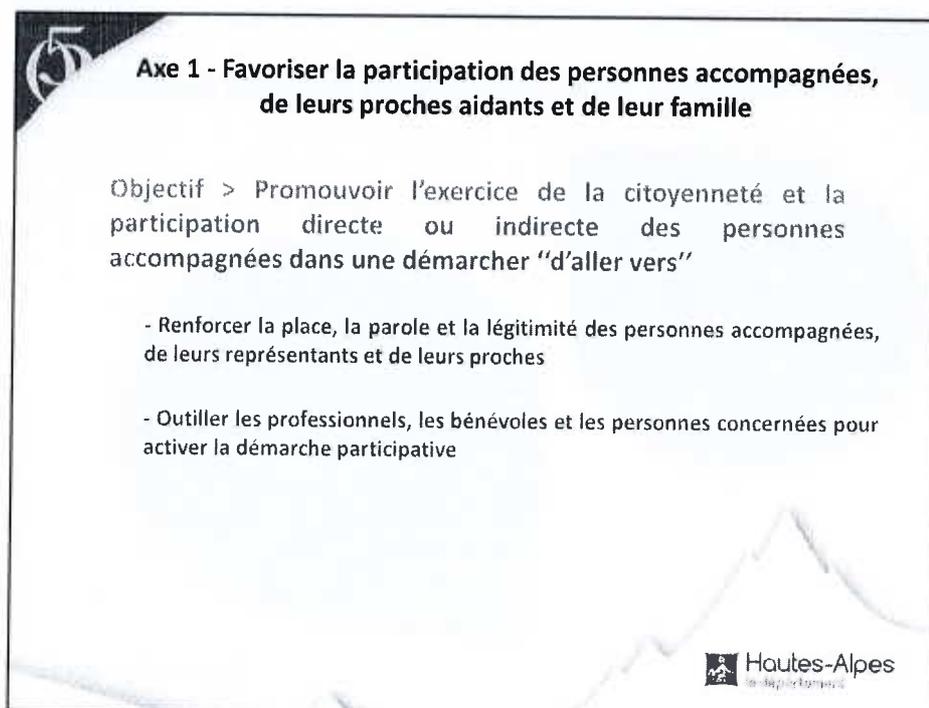
1



2



3



4



## Axe 2 - Permettre l'émergence et la mise en place de dispositifs et pratiques plus adaptés aux besoins

Objectif > Renforcer une fonction d'observation partagée

- Mieux connaître et rendre lisibles les besoins des publics et les ressources existantes
- Articuler les observatoires de parcours existants

Objectif > Faire évoluer l'offre pour une meilleure adaptation aux besoins

- Adapter l'offre de prévention et protection de l'enfance
- Adapter les offres de prise en charge des personnes âgées & des personnes handicapées
- Adapter l'offre de prise en charge des personnes relevant de l'insertion et de l'action sociale



5



## Axe 3 – Prévenir les ruptures et sécuriser les parcours

Objectif > Faciliter l'accès aux droits et simplifier les démarches

- Simplifier l'accès à l'accompagnement et l'ouverture des droits
- Avoir une approche globale de la personne

Objectif > Renforcer la prévention et le repérage des situations de fragilité

- Diversifier les outils de prévention à disposition des acteurs, des territoires, des habitants

Objectif > Sécuriser les différentes étapes du parcours

- Créer une synergie entre les différents référents dans le parcours des personnes accompagnées
- Outiller les professionnels pour limiter les risques de rupture de parcours
- S'autoriser à construire des solutions sur-mesure pour des situations complexes



6



**Axe 4 – Développer une dynamique territoriale  
cohérente et partagée**

Objectif > Dynamiser l'animation départementale et territoriale  
des politiques de solidarité

- Animer le Schéma dans la durée
- Animer les dynamiques territoriales sur le champ des solidarités
- Faciliter l'émergence d'initiatives locales à valeur ajoutée pour  
le/les territoires



 **Hautes-Alpes**  
le département

7



**Axe 5 – Accompagner la mutation des métiers**

Objectif > Renforcer l'accompagnement des établissements et  
services face aux mutations

- Soutenir une approche systématique de la qualité dans les ESMS
- Accompagner les évolutions de dispositifs

Objectif > Travailler l'attractivité des métiers du médico-social

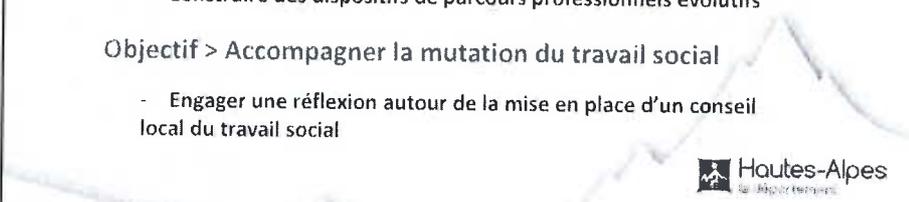
- Développer des outils adaptés aux besoins en personnel médico-social

Objectif > Accompagner le recrutement et la fidélisation des  
professionnels

- Construire des dispositifs de parcours professionnels évolutifs

Objectif > Accompagner la mutation du travail social

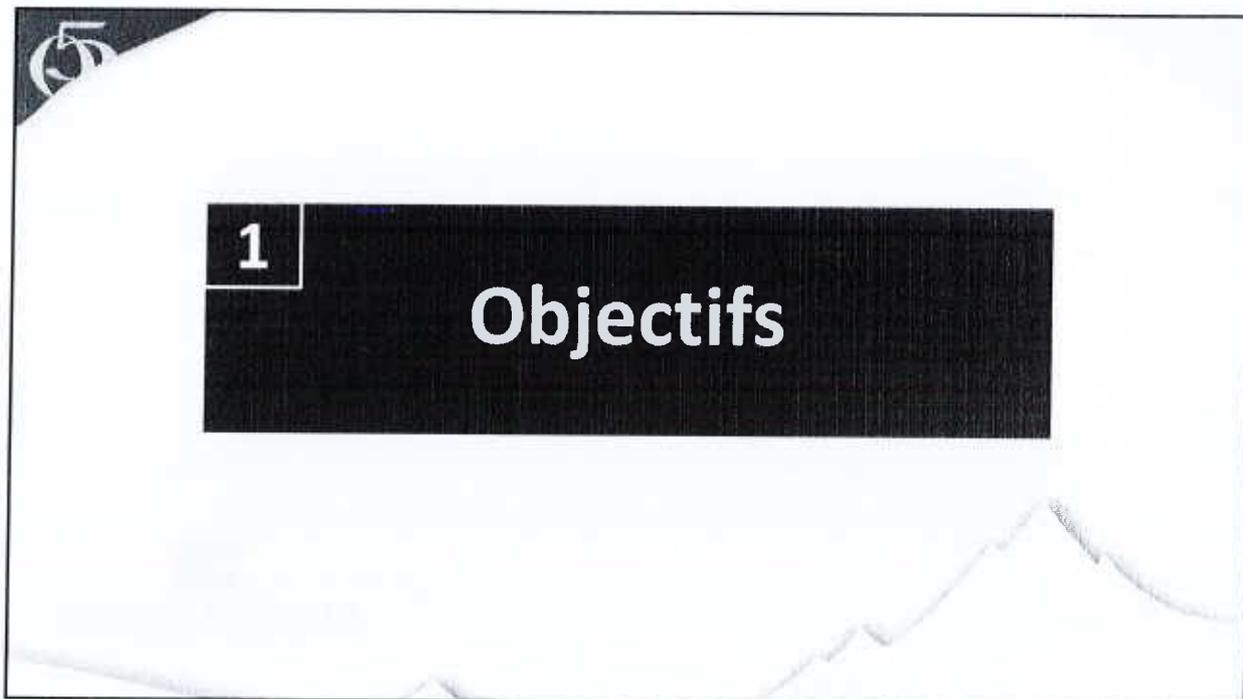
- Engager une réflexion autour de la mise en place d'un conseil  
local du travail social



 **Hautes-Alpes**  
le département

8





3

 Slide 4 has a dark blue header with a white logo in the top left corner. The text is in black on a white background. It starts with a bold heading 'Notre priorité' followed by a quote. Below this is a paragraph starting with '=>' and a list of four bullet points. At the bottom, another paragraph starts with '=>'. The background features a faint mountain range.
 

**Notre priorité** : « *Poursuivre nos ambitions pour le développement du territoire des Hautes-Alpes en assurant la continuité de nos actions tout en préservant d'une part; notre santé financière et en conservant d'autre part; la sécurité nécessaire pour faire face aux crises actuelles et aux incertitudes à court et moyen terme.* »

=> Le projet du budget primitif 2023 est conforme aux objectifs fixés lors du débat d'orientation budgétaire, à savoir :

- \* Maintenir un taux d'épargne brute de 18%,
- \* Conserver une capacité de désendettement plafonnée à 6 ans,
- \* Mobiliser au maximum les co-financements,
- \* Maîtriser les dépenses de fonctionnement.

=> Ce projet de budget s'entend hors intégration des résultats de l'exercice 2022 qui permettront lors du budget supplémentaire d'abonder le montant des crédits consacrés à l'investissement et de diminuer le recours à l'emprunt.

4



5

**Le budget principal 2023 s'élève à 317 152 791 € :**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réel	76 548 300	41 470 058	191 266 079	226 344 321
Ordre	4 201 425	28 142 680	26 500 000	2 558 745
Virement de section à section		11 136 987	11 136 987	
Compte de tiers	7 500 000	7 500 000		
<b>Total</b>	<b>88 249 725</b>	<b>88 249 725</b>	<b>228 903 066</b>	<b>228 903 066</b>

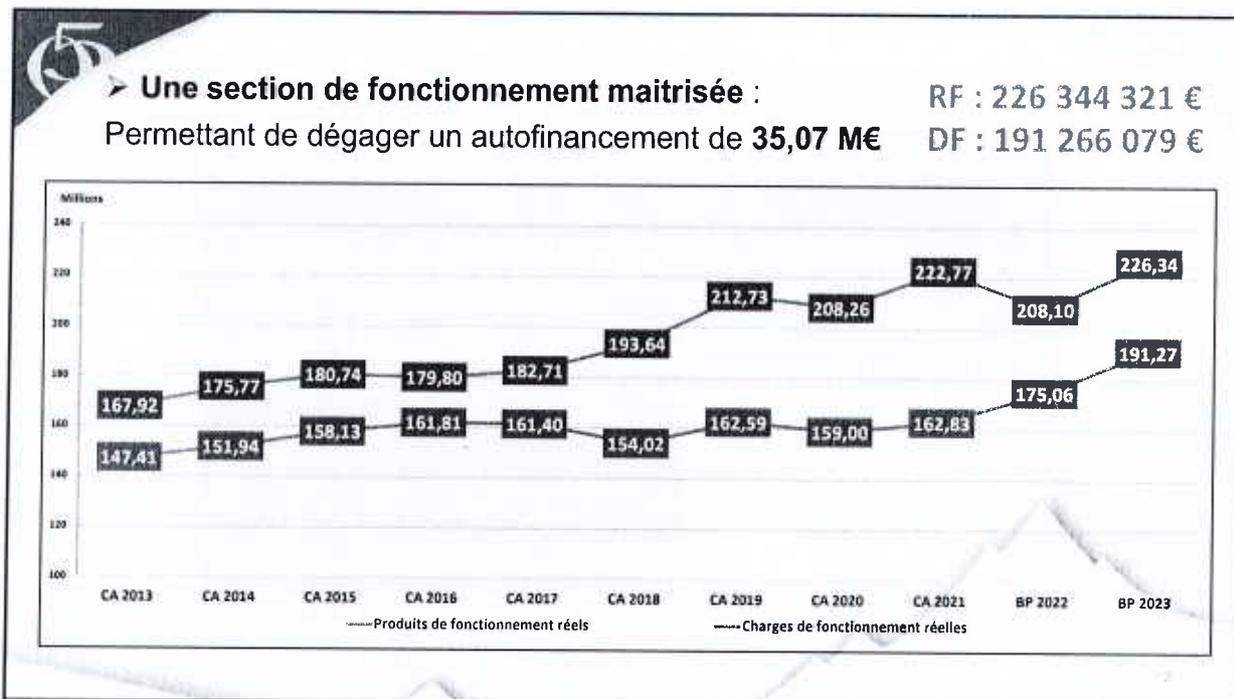
  

<b>Dépenses réelles totales =&gt; 267 814 379 €</b>	<b>Recettes réelles totales =&gt; 267 814 379 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement : 76 548 300 €</li> <li>• Fonctionnement : 191 266 079 €</li> <li>• Comptes de tiers : 7 500 000 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement : 41 470 058 €</li> <li>• Fonctionnement : 226 344 321 €</li> <li>• Comptes de tiers : 7 500 000 €</li> </ul>

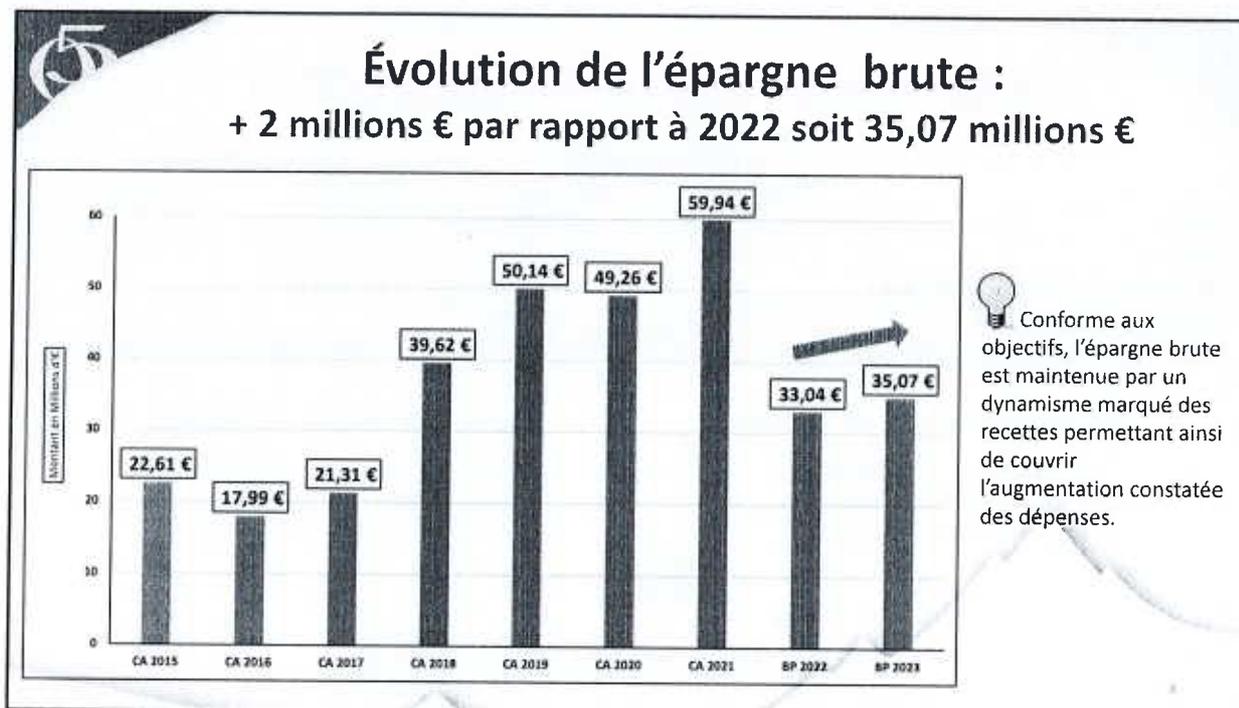
**=**

**Une CAF brute de 35 M€** 

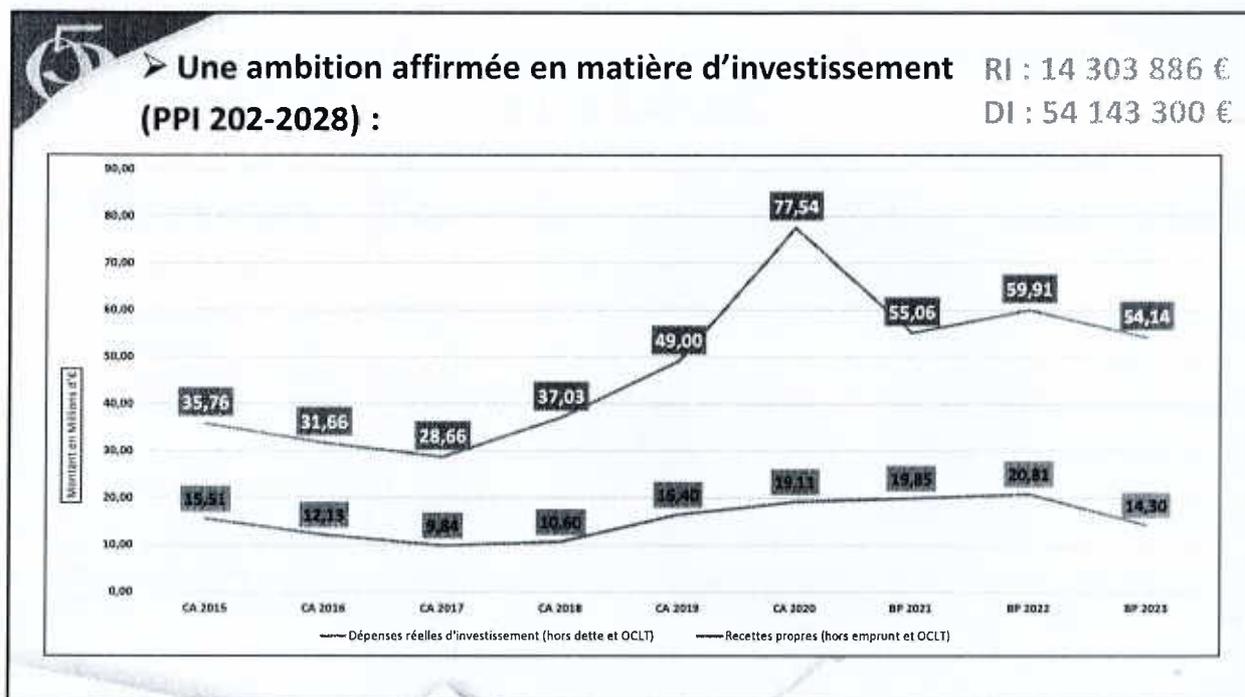
6



7



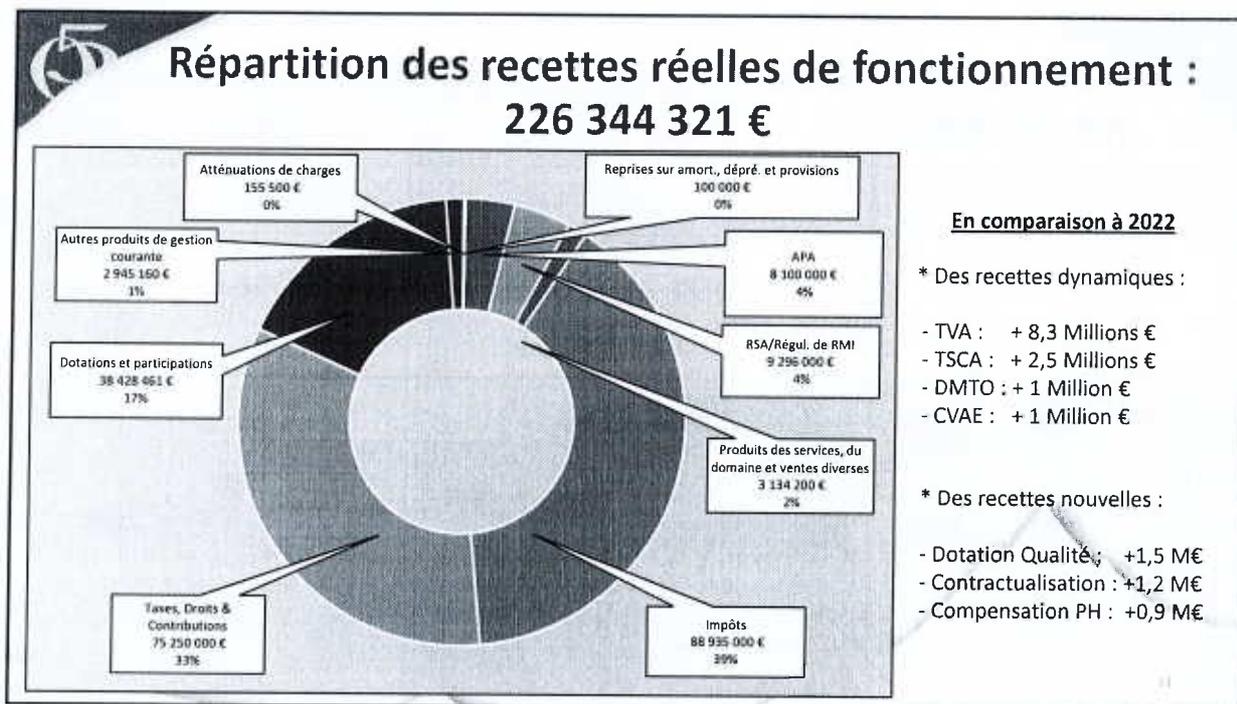
8



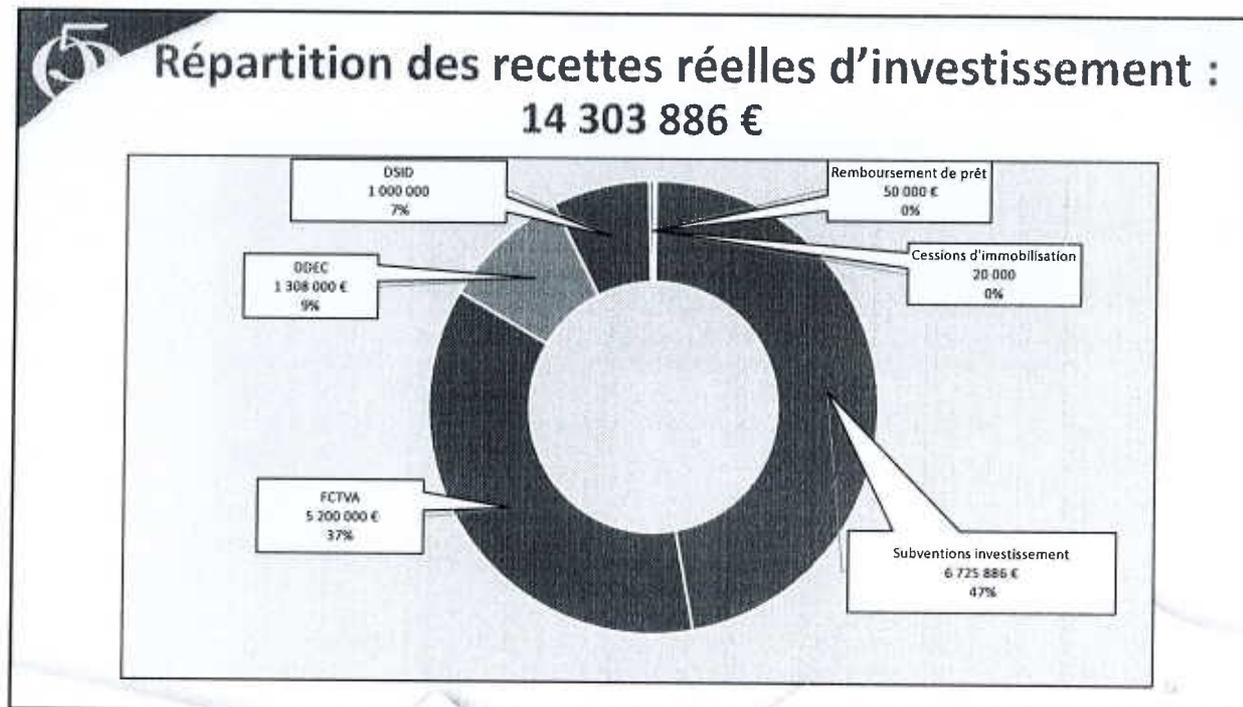
9



10



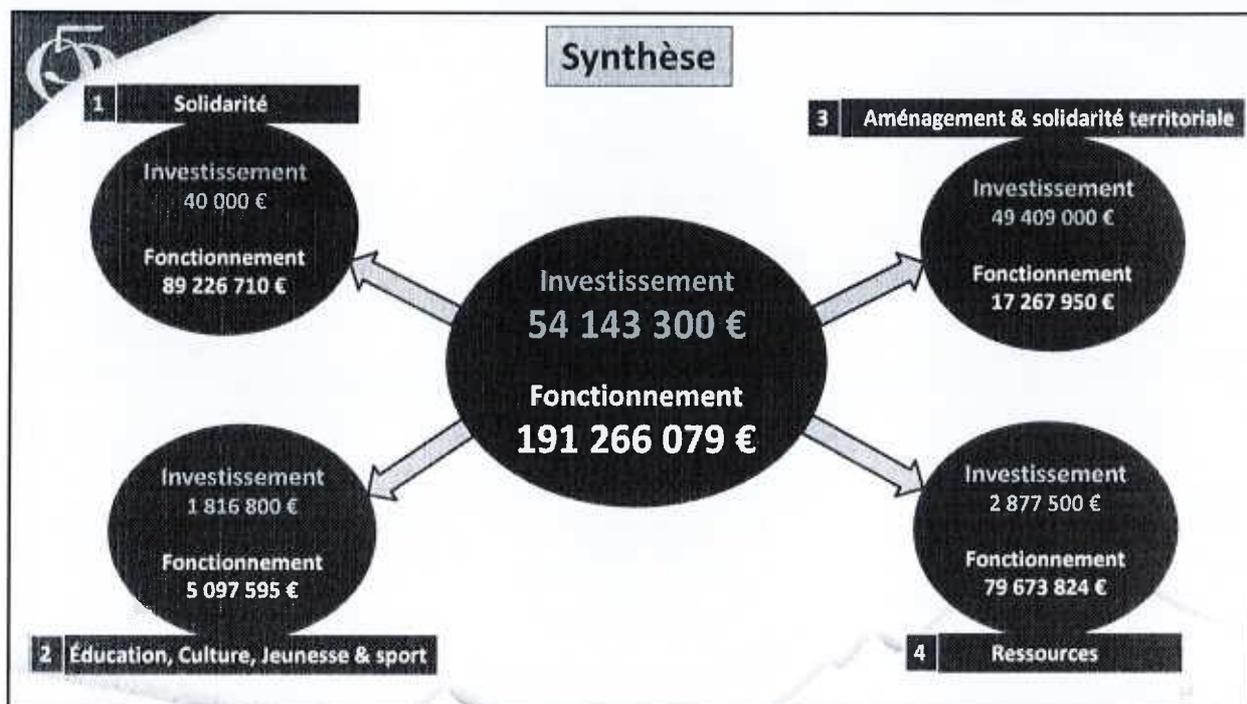
11



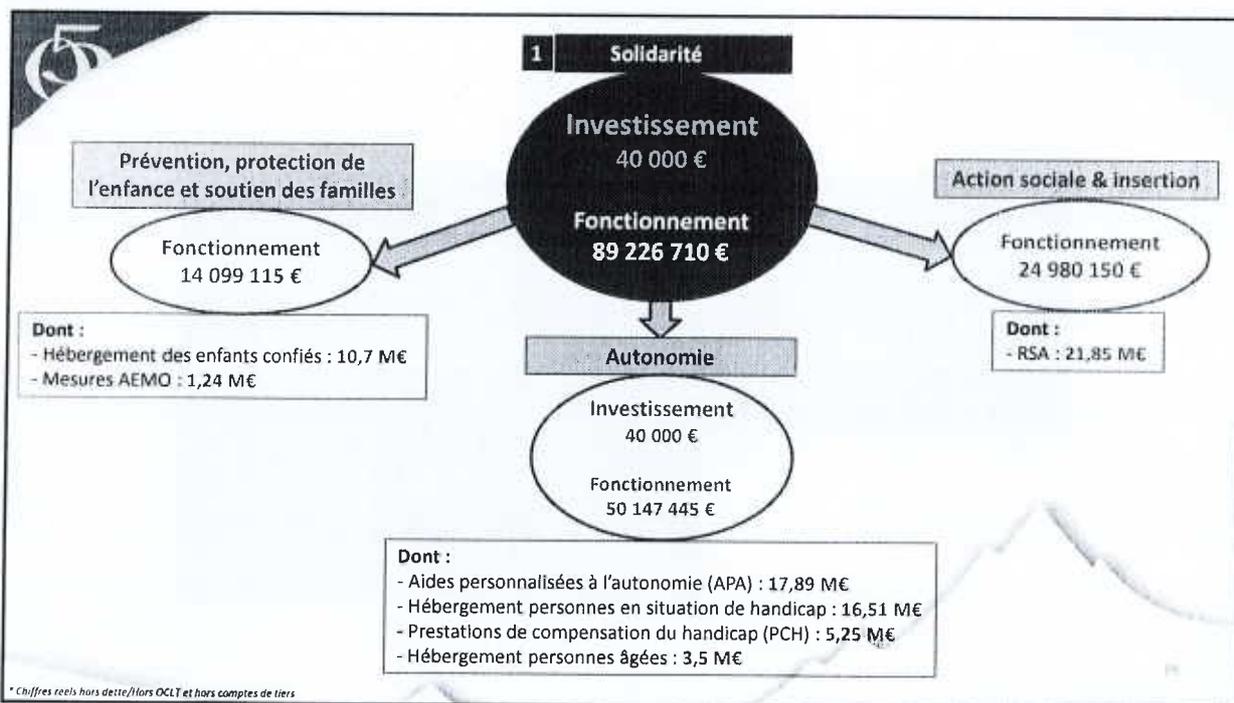
12



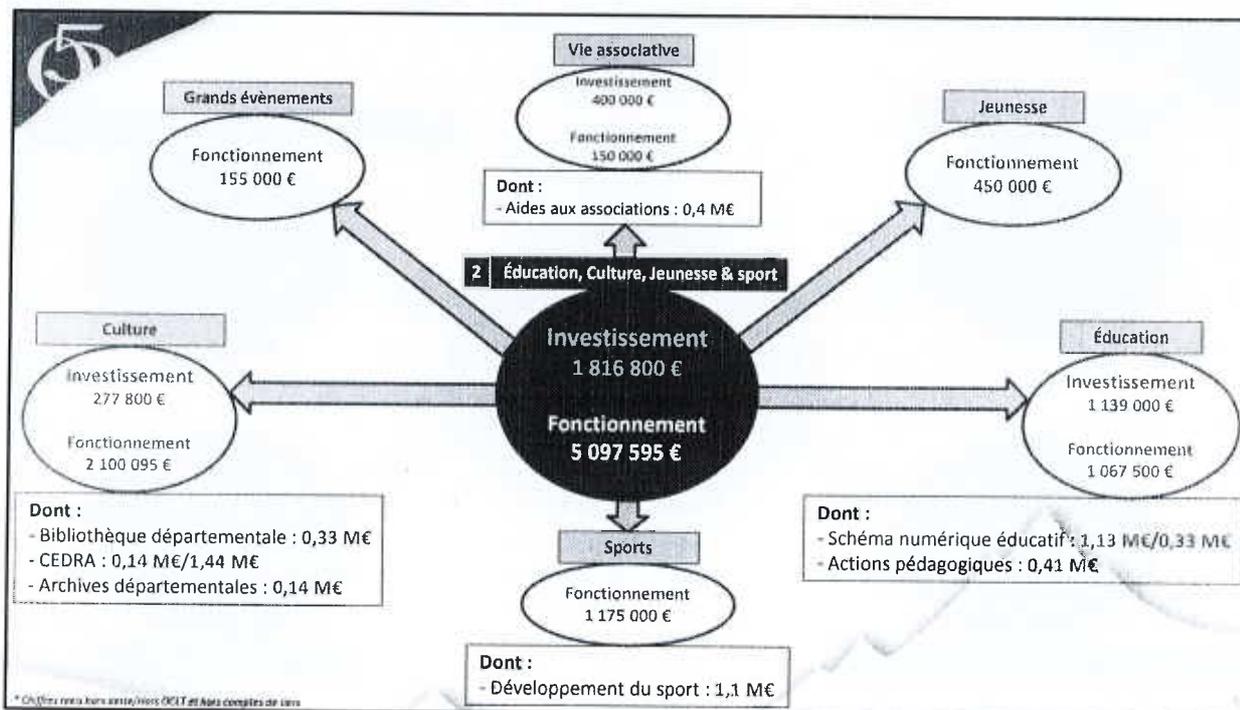
13



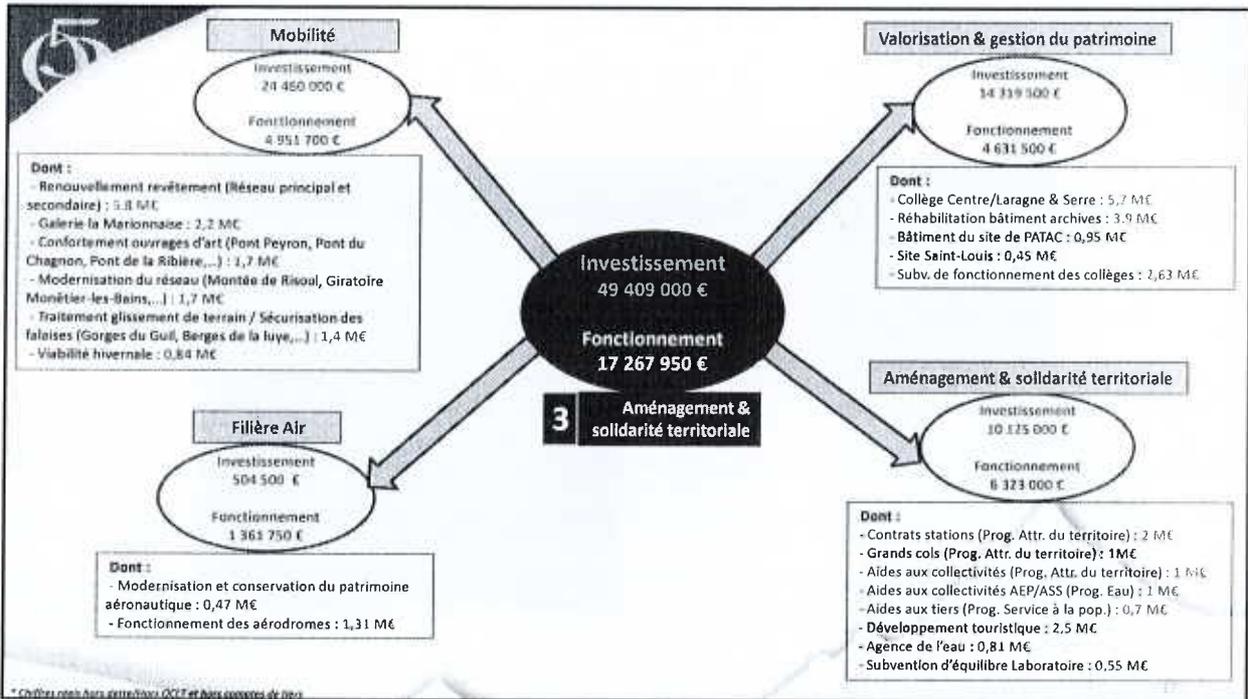
14



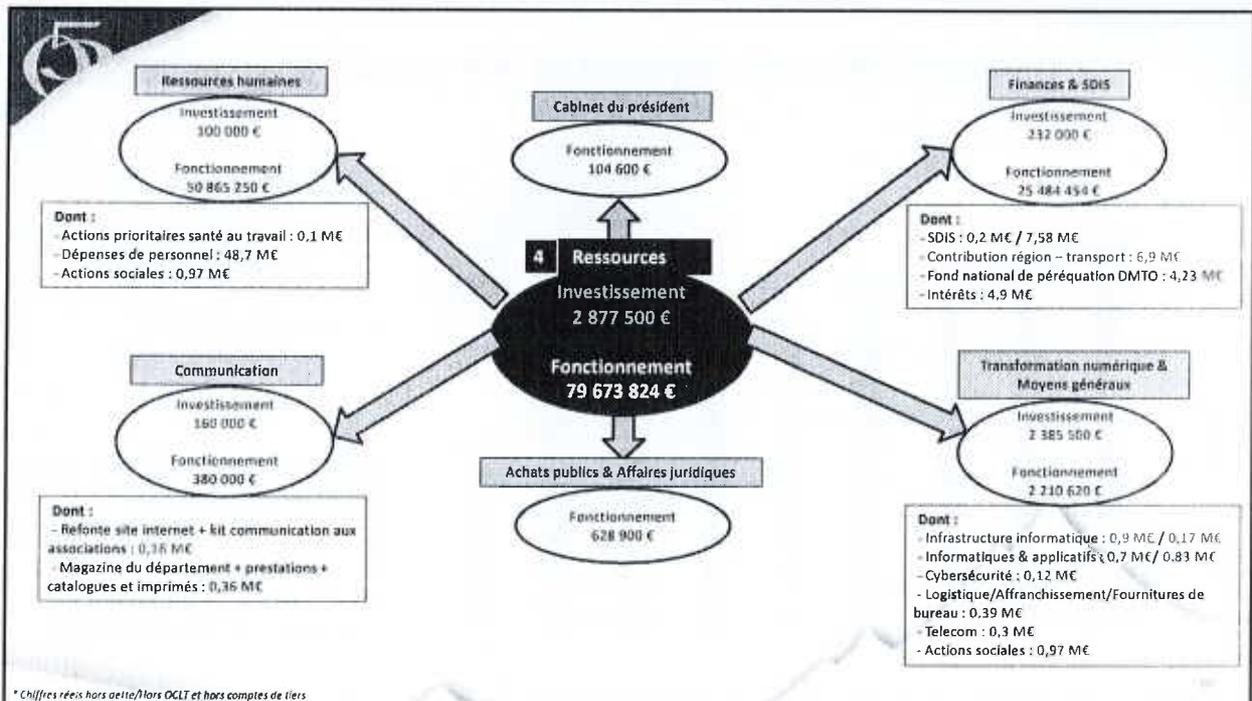
15



16



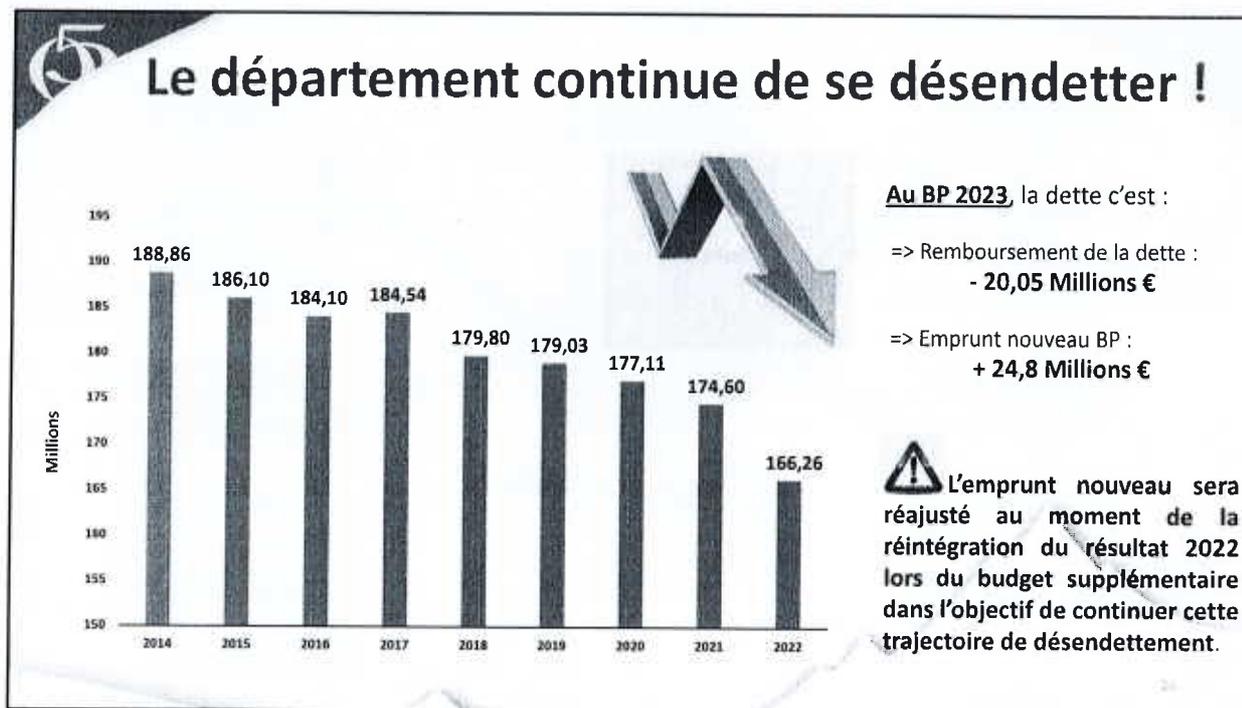
17



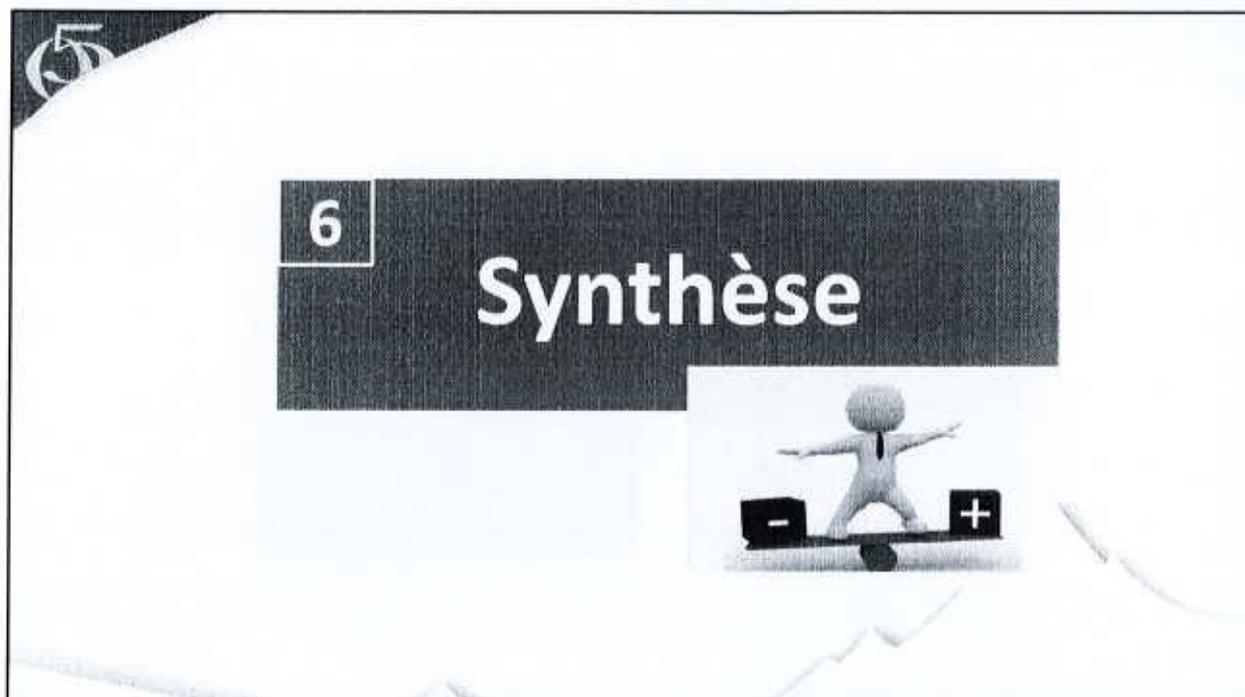
18



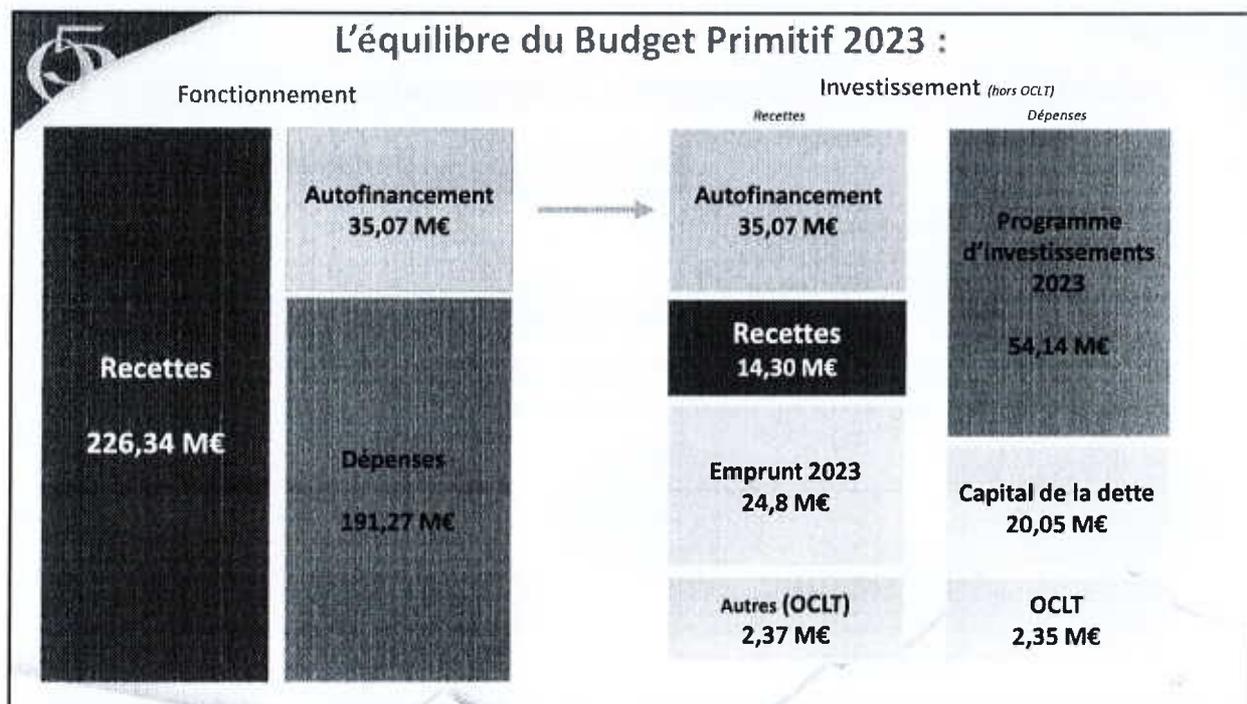
19



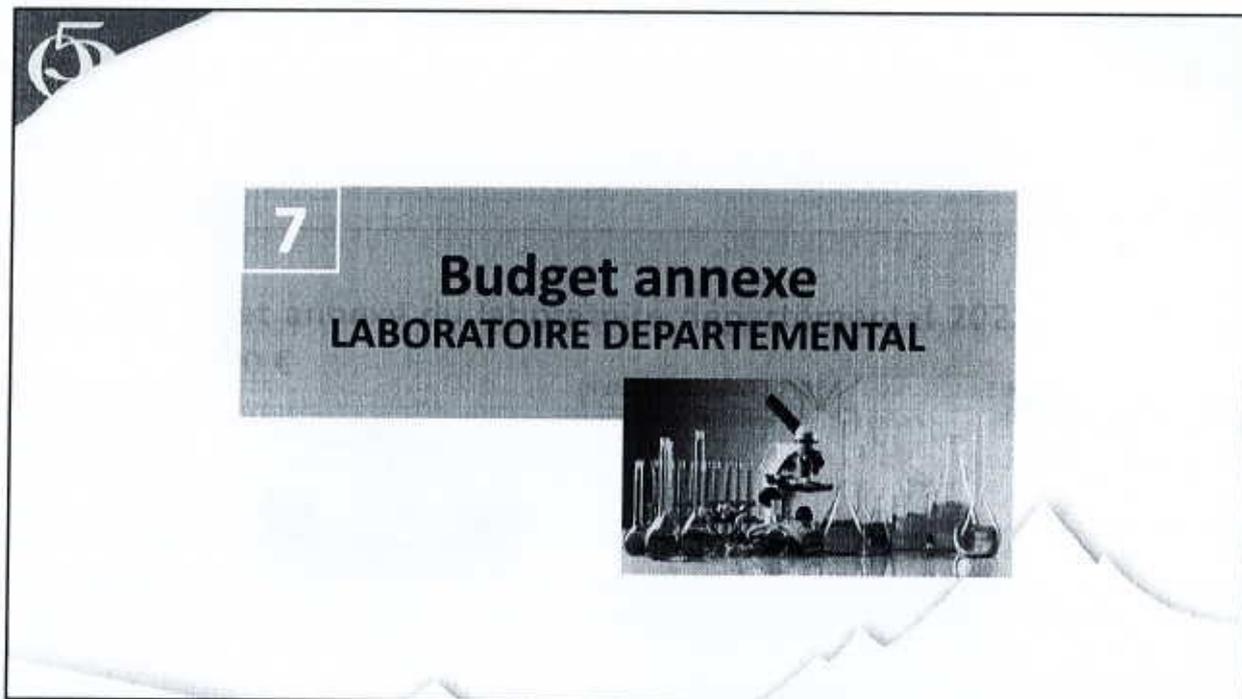
20



21



22



23

**Le budget annexe du laboratoire départemental 2023 s'élève à 1 838 200 €**

		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réel	Programme	88 200		1 661 800	1 200 000
	Subvention d'équilibre				550 000
Ordre	Amortissements		88 200	88 200	
<b>Total</b>		<b>88 200</b>	<b>88 200</b>	<b>1 750 000</b>	<b>1 750 000</b>

Un budget qui s'inscrit dans le projet de service adopté par le département pour les 10 prochaines années, et comprenant les 5 axes suivants :

- Poursuivre la mise en œuvre des politiques obligatoires
- Dispenser conseil, Expertise & formation
- Capacité à faire face aux crises sanitaires
- Développement de missions « in house » et « interservices »
- Dématérialisation et développement d'un guichet unique

24



25

